



Comité de bassin

Séance plénière

30 juin 2021

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	4
4. Liste de présence.....	47



Comité de bassin

Séance plénière

30 juin 2021

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière

Mercredi 30 juin 2021
(à 10h, en présentiel et visio Zoom)

<https://zoom.us/j/91450068843>

ID de réunion : 914 5006 8843

Ordre du jour

pour délibération du CB : D
pour information : I

INSTANCES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 D
2. Règlement intérieur du comité de bassin D
 - Amendements

LITTORAL

- Documents Stratégiques de Façade D
- Nord Atlantique - Manche Ouest
 - Manche Est - Mer du Nord
 - Sud Atlantique

INONDATIONS

- Plan de gestion du risque d'inondation D
- Avis consultatif

PLANIFICATION

1. Délimitation des zones vulnérables sur le bassin Loire-Bretagne D
 - Avis consultatif
2. Point d'étape sur la consultation en cours sur le projet de Sdage et de programme de mesures. I

PROGRAMME

- Point d'avancement des travaux de révision du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à mi-parcours..... I

COMMUNICATION

- Campagne « En immersion » I

INTERNATIONAL

- Information sur les actions internationales en cours I

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Je souhaite à tous la bienvenue. La situation sanitaire s'améliore. Nous espérons tous pouvoir nous retrouver très rapidement en présentiel.

Je salue la présence de :

- Mme Engström, préfète de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret, qui est notre préfète coordonnatrice de bassin ;
- Mme Clermont-Brouillet, commissaire du gouvernement auprès de l'agence de l'eau ;
- M. Fauconnier, vice-président du comité de bassin issu du collège des usagers économiques ;
- M. Doron, vice-président issu du collège des usagers non économiques ;
- M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau, ainsi que tous les services qui ont travaillé à la préparation de ce comité, que ce soit à l'agence de l'eau ou à la Dreal.

J'étais mobilisé sur les élections régionales en Bretagne, donc je n'ai pas pu préparer ce comité de bassin comme d'habitude. Je tiens vraiment à remercier M. Fauconnier d'avoir présidé le bureau qui s'est tenu le 9 juin pour préparer cette séance et nous permettre de nous réunir dans les meilleures conditions.

Nous avons avancé de 24 heures cette réunion du comité de bassin pour permettre aux représentants actuels des conseillers régionaux et départementaux d'être présents. Les conseils régionaux et départementaux se réuniront demain et vendredi pour mettre en place leurs nouveaux exécutifs et désigner leurs représentants dans nos instances. C'est aujourd'hui le dernier comité de bassin qui nous réunit tous ensemble.

Nous sommes 27 représentants à être concernés par les élections départementales et régionales puisque nous avons dans notre comité de bassin 8 représentants des conseils régionaux et 19 représentants des conseils départementaux, conseils qui vont renouveler leurs instances. Nous nous retrouverons en septembre pour réinstaller le comité de bassin avec ces nouveaux représentants.

Je tiens à adresser mes remerciements à tous ceux et à toutes celles qui se sont présentés à ces élections régionales et départementales, tous comme à ceux qui s'étaient présentés il y a quelques mois aux élections municipales et intercommunales. Nous avons des collègues qui ne se sont pas représentés. Je pense à M. Gérard que je veux saluer. Il a été un membre actif de notre comité. Il a fait un travail absolument remarquable que je tenais à souligner.

Il nous appartient maintenant d'organiser cette désignation nouvelle avec l'obligation de la parité. Mme la préfète coordonnatrice de bassin prendra un arrêté préfectoral de nomination qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Ensuite, un comité de bassin sera organisé le 17 septembre pour prendre acte des nouvelles désignations.

Il sera procédé à l'élection de tous les postes occupés par les représentants régionaux et départementaux, à savoir :

- la présidence du comité de bassin que j'occupe aujourd'hui ;
- la présidence de la commission Programme que M. Gérard occupe aujourd'hui ;
- la présidence de la commission territoriale Vilaine et côtières bretonnes (M. Lostanlen) ;
- la présidence de la commission territoriale Allier-Loire amont (Mme Rousset) ;
- la présidence de la commission territoriale Vienne et Creuse (M. Ledoux).

Je vous informe également qu'il est prévu le 9 décembre prochain à Paris un colloque inter-comités de bassin. Vous serez invités à y participer sur une journée, avec des ateliers thématiques. Les services de l'agence vous informeront le moment venu pour vous permettre d'y participer.

Je propose à M. Fauconnier, s'il en est d'accord, d'animer le comité de bassin parce que c'est lui qui l'a préparé. Je vais évidemment participer avec vous à ces travaux. Puis, je vous quitterai vers 11h30 parce que j'ai un rendez-vous incontournable.

Sans plus attendre, je passe la parole à M. Gutton.

M. GUTTON :

Concernant le comité de bassin d'installation, nous avons fait une sauvegarde de date le 17 septembre. Il serait important, si la situation sanitaire le permet, de faire une réunion en présentiel. Depuis plusieurs mois, le comité de bassin s'est réinstallé. Nous avons beaucoup de nouveaux membres, dont la plupart ne se connaissent pas et ne connaissent pas les anciens membres. De leur côté, les anciens membres ne connaissent pas tous les nouveaux membres. Il serait important, au moment où il y aura des élections, de proposer une réunion en présentiel. Nous pouvons imaginer une nouvelle organisation avec le bureau pour permettre une reprise plus présente au moment où nous allons avoir des sujets importants comme la finalisation du Sdage. Nous savons que c'est un sujet qui peut être un sujet de tension. Quand nous pouvons en discuter en direct, c'est un peu mieux qu'en distanciel. Nous avons également la révision du 11^e programme d'intervention.

M. FAUCONNIER :

Bonjour à toutes et à tous. Merci, M. le Président, de me passer la parole. Effectivement, j'œuvre par intérim et je vais essayer de le faire du mieux que je peux.

Je voulais juste vous rappeler quelques points pour la réunion d'aujourd'hui. Ce matin, nous allons analyser un certain nombre de sujets, et nous allons essayer de passer tous les points soumis à délibération avant 13h. Ensuite, après le déjeuner, nous ferons tous les points d'information.

Nous allons commencer par l'approbation du dernier compte rendu. Ensuite, nous analyserons les points sur les amendements du règlement intérieur, le document stratégique de façade, le plan de gestion des risques d'inondation et la délimitation des zones vulnérables sur le bassin Loire-Bretagne. Nous essayerons de traiter tout cela jusqu'à 13h.

Ensuite, nous reprendrons le comité de bassin à 14h, avec la consultation sur le projet de Sdage et son programme de mesures et la révision à mi-parcours du programme d'intervention de l'agence de l'eau.

Puis, en fin de séance, nous aurons un point d'information sur la campagne en immersion avec le visionnage d'un petit film. Nous terminerons par un focus sur les actions de coopération internationale. Je repasse la parole à M. Gutton pour nous informer du calendrier.

M. GUTTON :

Nous avons fait quelques ajustements. Normalement, vous avez reçu du secrétariat des instances de bassin toutes les nouvelles dates par messagerie le 18 juin. Ce message rappelait également que les quinze modules de formation qui vous ont été proposés de février à mai étaient dorénavant en ligne sur le site extranet. Tous les diaporamas y sont également présents.

Il y a quelques modules filmés qui ne sont pas encore intégrés mais qui le seront au cours de l'été. Cela vous permettra cet été, pour ceux qui veulent faire quelques devoirs de vacances et qui n'ont pas pu participer à ces séquences de formation, de pouvoir faire un petit module de trois quarts d'heure de temps en temps pour pouvoir compléter vos connaissances en matière de politique de l'eau. Je le dis en boutade mais en réalité, un travail considérable a été accompli par les services, à la fois de l'agence de l'eau mais également de la Dreal ou de l'Office français de la biodiversité pour vous apporter cette formation.

Nous avons bien eu conscience que c'était très lourd pour ceux qui ont voulu suivre l'ensemble des modules. Cependant, comme ils ont été enregistrés, on peut y retourner. Cela peut être intéressant pour approfondir tel ou tel thème. Ces modules sont relativement denses. Ce sont des modules de 50 minutes, ce qui peut permettre d'y revenir de façon assez rapide sans reprendre la journée complète.

Concernant la règle d'assiduité, le Code de l'environnement précise qu'une participation minimale est attendue des membres du comité de bassin. Toutefois, du fait des modifications de date, nous ne tiendrons pas compte de la participation d'aujourd'hui même si j'ai le plaisir de voir qu'elle est importante.

Je vous rappelle également qu'il va y avoir un certain nombre de votes importants, à la fois sur le règlement intérieur, mais également sur les documents stratégiques de façade qui sont des documents de planification essentiels sur les questions littorales. Le bassin Loire-Bretagne

représente 40 % du littoral français. Vous allez également être amenés à vous prononcer sur l'extension des zones vulnérables ou sur le plan de gestion des risques d'inondation.

Nous allons le faire en utilisant l'application Provote, comme cela s'est fait les fois précédentes. N'oubliez pas d'ouvrir les deux liens : le lien Zoom pour suivre la séance et le lien Provote pour pouvoir voter à distance, y compris ceux qui sont en présentiel. Nous vous rappelons que les séances plénières sont enregistrées parce qu'elles nous permettent de faire le compte rendu intégral.

Le logiciel de vote permet également d'émarger. Cela va nous permettre de suivre la participation en cours de journée. Le secrétariat des instances assure l'animation des votes. Je rappelle que les pouvoirs sont intégrés dans le logiciel de vote.

Mme ROUSSET :

Je veux souligner un vrai contentement au sujet des formations que vous avez organisées. Le sujet est compliqué et solide même pour les anciens. C'étaient des moments très précieux et assez privilégiés. Merci aussi de les mettre en ligne. Je sais tout ce que cela a représenté comme travail derrière. Je m'en réjouis parce que c'est précieux. Nous en avons tous besoin pour avoir un niveau de compétence et un socle qui nous permettent de discuter de façon rationnelle dans ces assemblées.

M. GUTTON :

Lors de ces sessions de formation – j'en ai introduit quelques-unes –, il y avait à la fois des membres expérimentés et anciens et de nouveaux arrivants, ce qui pouvait complexifier le travail du formateur parce qu'il s'adressait à un public hétérogène. Mais cela a aussi permis, lors des questions, des échanges entre les membres du comité de bassin. Cela a participé à une première connaissance des acteurs.

M. FAUCONNIER :

Il faut effectivement en profiter pour remercier vraiment tous les intervenants parce que cela a nécessité une mobilisation et une préparation extraordinaire. Le résultat est à la hauteur puisque nous pouvons espérer aujourd'hui que tous les nouveaux membres ont été formés et connaissent un petit peu mieux le sujet même s'il faudra à tout le monde un peu de temps pour bien tout assimiler. Merci, M. le Directeur, et vous pouvez passer les remerciements à tout le monde.

M. GUTTON :

Une partie d'entre eux sont présents, donc ils l'entendent avec plaisir. Ils en rougissent derrière leurs masques.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 AVRIL 2021**

Point « Instances de bassin » n° 1 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Nous avons l'approbation du procès-verbal. Cela nous permettra de nous entraîner à l'utilisation de Provote. Le projet de procès-verbal est un peu long à lire quelquefois parce que c'est un peu exhaustif. Toutefois, cela permet surtout à chacun de relire ses propres propos. Je sais que M. Doron le fait toujours comme le faisait Bernard Rousseau. Je ne sais pas si M. Doron a des observations. Cela nous oblige à l'excellence puisque nous savons que vous en êtes un relecteur. S'il y a des observations, n'hésitez pas à nous en faire part avant de passer au vote.

M. DORON :

Je voudrais remercier les services qui s'occupent des comptes rendus. C'est un travail fastidieux, long et qui est parfois compliqué par rapport à la qualité de l'enregistrement et des difficultés que l'on peut rencontrer. Mille mercis aux services de l'agence pour ce travail remarquable. J'y ajoute quelquefois ma petite patte mais c'est mon côté un peu perfectionniste qui ressort.

M. GUTTON :

Vous vous souvenez que nous avons eu quelques difficultés avec Alençon. Votre intervention avait été pas mal hachée, donc il manquait des éléments.

M. DORON :

La continuité écologique sur Alençon est quelquefois difficile...

M. GUTTON :

Nous pouvons passer au vote. Il s'agit de l'approbation du procès-verbal du comité de bassin du 6 avril 2021.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 6 avril 2021.*
- **Adoptée à la majorité (134 voix pour, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-06 du 30 juin 2021.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DE BASSIN PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

Point « Instances de bassin » n° 2 de l'ordre du jour

M. FAUCONNIER :

Le bureau du comité de bassin s'est réuni le 9 juin dernier pour examiner des propositions d'amendements au règlement intérieur. À la suite des réflexions de ce bureau, un certain nombre de points ont été identifiés. Ce jour, nous vous proposons de statuer sur deux points ; les autres n'étant pas encore aboutis, nous ne les soumettons pas au vote.

Les deux points concernent le quorum pour les commissions Planification et Inondations-plan Loire. Il est également proposé de préciser que ces deux commissions ne peuvent émettre un avis valablement que si au minimum un tiers de leurs membres sont présents ou représentés. Dans le cas contraire, une seconde commission est convoquée dans les huit jours, qui pourra se réunir sans condition de quorum.

Enfin, concernant la commission Inondations-plan Loire, il est proposé qu'elle soit composée au maximum de douze membres extérieurs sans droit de vote. Je vous propose de prendre la parole si certains d'entre vous veulent intervenir.

Mme BRUNY :

Je voudrais prendre la parole à propos du sous-paragraphe 2.2. Il s'agit du quorum sur les commissions Inondations-plan Loire et Planification. Il est effectivement introduit la notion de quorum. Ce qui me pose souci, c'est que la règle du quorum n'est pas définie. Elle est définie pour les séances plénières du comité de bassin mais pas pour cet article. Puis, si une commission se tient alors qu'elle n'a pas le quorum, la façon d'opérer par la suite n'est pas non plus définie. C'est un peu dommage. Sur les plénières par exemple du comité de bassin, si le quorum n'est pas

atteint lors de la première convocation, la deuxième réunion convoquée n'a pas besoin de quorum. Ensuite, quelle est la composition de ce quorum ? Mon intervention vise à préciser cet article, notamment sur la suite donnée à la commission qui n'aurait pas obtenu le quorum lors de sa première réunion, mais également sur la qualité des membres qui composent ce quorum.

M. GUTTON :

La commission Inondations-plan Loire est revue à la suite d'instructions gouvernementales qui visent d'ailleurs à harmoniser l'organisation au plan national en s'inspirant d'ailleurs – je le dis devant les collègues de la Dreal – de ce qui fonctionnait assez bien dans le bassin Loire-Bretagne. En revanche, au niveau national, on introduit évidemment un peu plus de formalisme. La composition sera fixée de façon précise. C'est bien pour cela que nous précisons également la participation de membres extérieurs.

Concernant la commission Planification, le bureau n'a pas totalement abouti. Pour l'instant, il y a une inscription libre des membres du comité de bassin. Vu l'importance des sujets traités par cette commission, celle-ci ayant rencontré beaucoup de succès, nous devons être à 91 membres du comité de bassin qui s'y sont inscrits, ce qui pose un problème de gestion et d'équilibre entre les différents collègues.

Des idées ont été lancées au bureau pour arriver à un fonctionnement plus équilibré. Le bureau n'a pas entièrement conclu même si des idées très intéressantes ont été émises, notamment pour ne pas censurer la participation des membres du comité de bassin. Il y a effectivement de nouveaux membres qui souhaitent participer, assister et apprendre. Cela a été rappelé par Mme Rousset, nos sujets sont complexes. C'est en participant régulièrement aux commissions que nous pouvons maîtriser ces nouveaux sujets.

En même temps, nous voyons bien qu'il existe un risque – nous l'avons vécu l'année dernière – d'avoir un déséquilibre entre les acteurs alors même qu'il est important qu'au moment des votes sur le projet de Sdage, nous puissions avoir une bonne représentativité de la commission par rapport au comité de bassin.

Pour l'instant, cette question n'a pas été traitée. Nous vous proposerons, comme l'a dit tout à l'heure le président, d'y revenir à la rentrée avec une proposition qui aura été validée en bureau par l'ensemble des représentants des collègues.

Par ailleurs, vous pointez une vraie lacune sur la définition du quorum. Nous avons eu un échange avec la Dreal de façon à faire une proposition commune sur les deux commissions. Cela a été dit tout à l'heure par M. Fauconnier, ces commissions ne peuvent émettre un avis valablement que si au minimum un tiers de leurs membres sont présents ou représentés. Dans le cas contraire, une seconde commission serait convoquée dans les huit jours et pourrait alors se réunir sans condition de quorum. C'est la proposition qui est faite et qu'il faudrait intégrer au projet de règlement intérieur qui vous est proposé.

M. MÉRY :

Je rejoins complètement les questions de Mme Bruny, et je vais en ajouter une. Il nous est proposé, à la lecture du document, une délibération en bloc de chacune de ces modifications du règlement intérieur. Je voudrais avoir cette confirmation parce que pour moi, elles n'ont pas toutes la même portée. La discussion que nous venons d'avoir, par exemple sur la commission Planification, signale qu'il y a des projets de modification qui ont une portée différente.

Sur le cas de la commission Planification et plus exactement de la définition d'une part du quorum, mais surtout de la composition des commissions, je pense que nous sommes sur une première étape tout à fait louable – en tout cas que nous soutenons de notre côté – qui est de donner une forme d'assise aux commissions qui sont amenées à voter pour émettre des avis. Ainsi, la notion de quorum y répond très bien.

Cependant, elle ne va pas au bout de la démarche puisque les compositions sont totalement libres. Elles peuvent donc être, au regard des poids relatifs des membres du comité de bassin, complètement déséquilibrées. Un collègue dans son entier peut décider de s'inscrire dans une commission, ce qui permettrait aujourd'hui d'influer sur ces votes et demain, avec le quorum, de jouer en plus sur la recevabilité ou pas du vote.

Je pense que cette partie précise de la modification du règlement intérieur est inaboutie. Il faudrait la creuser pour donner et finir la définition de cette légitimité de l'avis émis par les commissions.

En l'occurrence, M. le président, vous proposez qu'en septembre, nous ayons un complément de proposition. La commission Planification ne se réunissant pas avant novembre, il n'est peut-être pas si urgent de voter aujourd'hui quelque chose d'imparfait, qui est un premier pas mais pas la fin du chemin, qui n'est pas abouti et de reporter cela en septembre avec un aboutissement. Cela rejoint ma première question. Il y a plusieurs points de modification du règlement intérieur qui sont proposés. Tous n'ont pas la même portée et le même objet. Je souhaiterais que nous les analysions ou que nous les soumettions au vote de manière séparée.

M. DEGUET :

Je dois dire que cela commence à poser pas mal de problèmes parce que nous sommes sur des modifications avec une instruction par le bureau. Le bureau décide, assez sagement, de ne pas mettre les questions qui posent réellement problème et qui, honnêtement, ne feront pas consensus. Nous avons exprimé à plusieurs reprises que nous sommes absolument opposés au fait de changer les modes d'inscription dans les commissions. Il est donc plutôt sage que le bureau ait décidé de ne donner que des éléments complètement pliés et consensuels.

Ce qui me pose problème, c'est que nous avons, si j'ai bien compris, une double proposition du bureau sur le règlement intérieur qui consiste à ne pas prendre toutes les propositions données sur un document, qui par ailleurs n'était pas très clair, mais seulement certaines. Il faudrait que nous ayons, d'une façon ou d'une autre, quelque chose d'écrit qui nous dise sur quoi nous votons, surtout qu'il y a une modification d'une des propositions sur une instance nouvelle qui porte sur la concertation qu'il y a eu entre la Dreal et les services de l'agence. Je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit une instance de travail pertinente pour faire le règlement intérieur du comité de bassin. Cette proposition de reprendre simplement ces questions est-elle repassée dans le bureau ? J'ai l'impression que non. J'aimerais que nous sachions sur quoi nous votons.

Ensuite, sur le fond, Mme Bruny a posé la question du quorum. On peut considérer la précision comme quelque chose de provisoire. En plus, si nous lisons bien le texte, la question du quorum, vous ne l'introduisez – et c'est très sage – que sur les questions où la commission intervient par délégation, donc sur des questions qui a priori ne reviennent pas devant le comité de bassin. Partout ailleurs, cela n'a aucun sens de mettre un quorum puisque de toute façon, cela revient devant le comité de bassin.

Les questions qui sont traitées directement pour la commission Inondations-plan Loire concernent les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) de moins de 5 M€. C'est strictement cela. Ce n'est pas énorme, donc nous pouvons imaginer que l'on a pris une clause particulière.

Sur la commission Planification, j'ai l'impression qu'il n'y a que la qualification des Établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage). C'est uniquement cela. Honnêtement, cela peut être acceptable à ce titre mais à condition que ce soit bien clair que c'est uniquement sur ces questions qu'il y a un quorum et que nous reprenons éventuellement les discussions.

M. GUTTON :

M. Deguet, je me permets de réagir tout de suite. Il est bien écrit : « Pour le vote des dossiers pour lesquels elles ont reçu une délégation de compétence ». Ce sont effectivement les votes favorables pour les Épage au titre de la commission Planification et les PAPI de moins de 5 M€ pour la commission Inondations-plan Loire.

M. DEGUET :

M. le directeur, je l'ai souligné parce que manifestement, M. Méry avait une vision un peu plus extensive de cette histoire de quorum. Je précisais que si nous votions maintenant, il faut que nous sachions sur quoi nous votons et que ce n'est que sur ces questions.

Ensuite, je voudrais dire deux choses sur la rédaction actuelle qui, si j'ai bien compris, n'est pas proposée au vote.

Premièrement, dans le tableau sur les votes, il y a manifestement une erreur pour la nouvelle instance qui est la commission Allier qui a été rajoutée. Les colonnes 3 et 4 ont été remplies manifestement très vite, les votants n'étant pas précisés. Puis, pour une commission qui est entièrement composée d'usagers économiques, les éligibles sont considérés comme pris dans le collège des non économiques. Il doit y avoir quelque chose qui ne va pas. Je veux bien voter pour des personnes qui sont toutes des irrigants, etc. mais manifestement, il y a une erreur. Il faut y revenir. C'est un détail. Le tableau est faux.

Ensuite, j'ai un vrai problème avec la commission Inondations-plan Loire. Si je lis le texte qui nous a été soumis, les « extérieurs » n'ont pas le droit de vote parce qu'ils sont invités, alors qu'ils jouent un rôle extrêmement important. Toutes les personnes qui ont travaillé au sein de cette commission savent qu'en particulier, les représentants des victimes d'inondation apportent énormément d'éléments instruits.

Si j'ai bien compris la modification qui nous est donnée, on fait passer leur nombre de 2 à 1. Je crois comprendre qu'ils le vivent plutôt mal. Personnellement, je le vis plutôt mal aussi. Je ne comprends pas, soit c'est une directive nationale qui dit qu'il ne faut pas qu'il y en ait trop, soit c'est une initiative de je ne sais pas qui mais si nous pouvions revenir sur cette question, je le préférerais.

Puis, pendant que j'y suis, je veux vérifier que ce que vous nous soumettez au vote n'est pas le texte qui est ici, qui ferait la diminution, mais celui qui limite seulement à 12. Si c'est seulement cela que vous nous proposez, c'est votable. En revanche, si cela induit en plus une modification des représentants, cela me pose problème, d'autant plus que dans la rédaction que vous nous proposez, nous ne voyons pas les 12. On commence par avoir 2 représentants de l'État puis des personnes qui sont moins nombreuses (les collectivités, etc.). Si jamais vous nous proposez le tout, j'ai vraiment des réticences. Si vous nous proposez seulement 12 et si l'on en reste à des rédactions très limitées, c'est votable.

M. GUTTON :

Je crois avoir répondu à la question. C'est bien la délégation de compétence. À ce titre-là, il est important d'avoir un formalisme accru puisque c'est la commission qui délibère pour le compte du comité de bassin, d'où l'importance de définir un quorum et des règles de vote plus rigoureuses que celles que nous pouvions avoir jusqu'à présent en commission. Cela ne porte effectivement que sur les Épage et sur les PAPI de moins de 5 M€.

Ensuite, s'il y a des erreurs, il faudra effectivement les corriger. Je laisserai le directeur régional révoquer la composition des 12 membres extérieurs. Néanmoins, vous voyez bien qu'à la page 9, nous détaillons la composition de ces 12 membres extérieurs au comité de bassin. C'est donc bien intégré au règlement intérieur.

Enfin, et cela répond aussi à M. Méry d'une certaine façon, on peut dire qu'il n'y a pas de véritable enjeu à voter d'ores et déjà sur ce règlement intérieur. Toutefois, il y a aussi la commission Inondations-plan Loire. Autant sur la commission Planification, les votes principaux ne se produiront qu'à l'automne, et encore sur les Épage et non pas sur le projet de Sdage, autant la commission Inondations-plan Loire peut être amenée à se prononcer assez vite sur les PAPI. Nous avons donc intérêt à sécuriser son fonctionnement sauf à devoir repasser les dossiers en comité de bassin, ce que nous n'envisageons pas de faire. Cette proposition vous est faite aujourd'hui surtout dans un objectif d'efficacité. M. Brulé peut-il nous en dire plus sur la composition précise ?

M. BRULÉ :

Je n'ai pas d'éléments complémentaires. Nous avons vu les 12 membres en bureau. Il me semblait que cela convenait. Il faut que nous regardions parce qu'effectivement, les 12 ne sont pas repris là. Néanmoins, l'idée était bien d'avoir une représentation à la fois des collectivités impliquées dans la gestion des inondations mais aussi des associations. Il faut que nous regardions comment nous pouvons concevoir ce quorum. Cela correspond à peu près aux habitudes de fonctionnement de la commission.

M. GUTTON :

Il était rappelé dans le texte que nous visons un rapprochement avec la commission mixte « Inondations » nationale et donc une composition qui devait se rapprocher de cette commission nationale en termes de poids des différents acteurs. Le président de la commission Inondations-plan Loire, M. Gandrieau, qui est présent en salle, pourrait apporter des précisions.

M. GANDRIEAU :

Nous avons revu ce point au niveau de la commission Inondations. Cela ne posait pas de problème. Je n'avais pas « tilté » que les représentants des associations d'inondation ou d'inondés passaient de 2 à 1. J'ai même découvert qu'il y avait 12 membres extérieurs parce que généralement, il y en a peu qui viennent. La modification principale que j'avais comprise, c'est que les représentants des ETPB qui étaient de l'extérieur ne pouvaient plus l'être puisqu'ils étaient intégrés au comité de bassin. Pour le reste, je sais que nous avons des directives de rapprochement de composition avec la Commission mixte Inondation (CMI) et pour que les représentants d'assurances ou les représentants d'autres domaines qui n'étaient pas présents le soient. Nous n'avons pas eu de contestation sur la représentation des 12, que ce soit en CIPL ou en bureau, ce point étant bien évoqué pour les EPTB. Par contre, ils étaient 2 désignés avant au niveau des représentants des inondés. C'est la modification que nous découvrons un peu.

M. BRULÉ :

Dans l'idée d'être cohérents avec toutes les instances et tous les organismes qui ont à intervenir dans ces sujets, il faut que nous puissions ajouter aussi les représentants des associations de protection du patrimoine et un représentant des assurances. Du coup, à force de rajouter, il faut bien retrouver un équilibre. C'est pour cette raison que cela a été défini de cette façon, pour avoir les collectivités compétentes qui soient bien présentes et que tout le monde soit représenté. Il est important que tous les intérêts soient représentés.

Mme ROUSSET :

Je voulais revenir sur le bureau et sur la commission Planification. Sur le bureau, nous sommes bien d'accord qu'il s'agit du bureau du comité de bassin. Finalement, en lisant un peu rapidement, je me disais que c'est super, il y a les cinq commissions mais on parle bien des commissions permanentes. Je me demande où sont les territoires. Je m'interroge s'il n'y aurait pas une place à prévoir pour les commissions territoriales.

Concernant la commission Planification, quand on parle de la composition, on pourrait peut-être faire quelque chose en deux mouvements. Nous avons vu que c'est une commission qui a beaucoup travaillé. Le président, M. Taufflieb, a pu le constater. Je pense que les participations techniques des uns et des autres sont très intéressantes et qu'il faut les valoriser. Par contre, au moment du vote, il faut pouvoir proposer une composition qui correspond à ce que nous pouvons retrouver au comité de bassin afin de ne pas rentrer dans des distorsions.

M. PIRIOU :

Étant membre du bureau, j'ai participé le 9 juin dernier à la réunion du bureau à Orléans. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de membres du comité de bassin qui découvrent les sujets traités au bureau. C'est pour cela que je pense qu'il faudrait des comptes rendus du bureau. Comme je suis nouveau dans le bureau, j'ai regardé ce qui se passait l'année dernière. En fait, l'année dernière comme cette année, sur le site Extranet, nous avons l'ordre du jour et le dossier de séance mais il n'y a pas de compte rendu. Il y a eu un compte rendu l'année dernière, le 14 mai, quand il y a eu le bureau conjoint du CA et du comité de bassin. C'est tout. Il est donc possible de le faire. Je pense qu'il faut le faire. Il faut un compte rendu du bureau. Cela évitera des discussions. Il faudrait vraiment dire dans le compte rendu ce qui a été décidé et ce qui reste à l'étude. Cela évitera les discussions comme celles que nous avons aujourd'hui.

Je veux signaler aussi que lors de ce bureau du 9 juin, nous avons parlé de la composition des commissions, des modalités de vote en plus du règlement intérieur que nous modifions et que nous votons aujourd'hui. Nous avons aussi parlé de la création d'un conseil scientifique auprès du

comité de bassin. Il est important de le dire parce qu'il faut signaler que le bureau a travaillé là-dessus. Nous avons aussi parlé de l'articulation entre les commissions territoriales Vilaine et côtiers bretons et Maine-Loire-Océan et entre les assemblées régionales de l'eau Bretagne et Pays de la Loire. Je pense qu'il faut que ce soit écrit quelque part dans un compte rendu.

M. FAUCONNIER :

Je trouve que c'est une bonne idée. L'idée serait plus de faire un relevé des décisions et des points stratégiques discutés en bureau qu'un vrai compte rendu avec la prise de parole de tous. Sinon, ce serait quelque chose de très difficile à lire. M. le directeur, c'est peut-être une proposition que nous pouvons retenir.

M. GUTTON :

Je retiens cette proposition. Effectivement, nous avons parlé du conseil scientifique. Nous avons bien avancé. Philippe Gouteyron avait fait une proposition assez complète. Je pense que nous pourrions aussi déboucher, dès la rentrée, sur une proposition qui avait été sollicitée par plusieurs membres au moment de la discussion du Sdage.

Nous avons les éléments puisque nous avons pris des notes les uns et les autres. Nous allons effectivement reprendre cela dans un petit tableau de relevé de décisions, sachant que de toute façon, le bureau ne prend pas vraiment de décision, il valide des propositions qui sont soumises ensuite au comité de bassin. L'intérêt du bureau, c'est que nous y trouvons les acteurs qui représentent la diversité des membres du comité de bassin et qui peuvent donner une orientation qu'ils défendent après chacun auprès de leurs propres collègues. C'est bien l'idée d'un bureau.

Mme BRUNY :

Comme l'a souligné M. Deguet, il y a le sujet de ces représentants d'associations de personnes inondées. C'est un point majeur de cette proposition. À mon avis, il faut conserver les deux représentants.

Concernant la direction des affaires culturelles, je voudrais juste faire remarquer que précédemment, ils étaient représentés à la commission Inondations-plan Loire au titre d'une nomination faisant partie du comité de bassin. Ils ont participé. Je me souviens les avoir vus. Dans le précédent mandat, ils étaient membres au titre complet du comité de bassin. Il est vrai que là, nous les voyons revenir ajoutés de cette manière, ce que je trouve un peu dommage.

Le dernier élément porte sur le vote. J'ai compris, M. le directeur, que vous aviez prévu cette affaire de quorum mais aujourd'hui, votons-nous sur ce qui nous est présenté dans le dossier ? Avez-vous un ajout à nous proposer en matière de règle de quorum comme vous l'aviez exposé tout à l'heure ? Pour l'instant, quand cela va être mis au vote, nous ne savons pas exactement ce sur quoi nous allons voter. Pourrions-nous avoir des précisions ?

Mme ROUFFET-PINON :

Je voulais rebondir sur les propos de M. Deguet et de Mme Bruny sur le problème des deux personnes qui doivent représenter les « inondés ». Il se trouve que je reviens de la vallée de la Vésubie. Vous avez vu ce qui s'est passé. Je l'ai vécu personnellement. J'estime qu'il faut vraiment garder deux personnes qui représentent les « inondés ». Nous sommes malheureusement dans des catastrophes de plus en plus importantes. Je trouve important que ces deux personnes soient représentées.

M. DEGUET :

Nous ne refaisons pas la discussion du bureau, sinon ce n'est pas la peine que le bureau se réunisse. Toutefois, nous avons besoin de savoir sur quoi nous votons. D'une certaine manière, M. le président, quand vous disiez que nous nous contenterions de voter sur deux choses, nous pouvions comprendre que vous proposeriez un vote seulement sur des passages du texte que nous avons. Maintenant, je crois comprendre que c'est bien sur tout le texte que vous nous proposez de voter, avec éventuellement un ajout sur la question du quorum.

Ensuite, je vous pose la question : maintenez-vous la composition des 12 membres extérieurs de la commission Inondations-plan Loire ? Auquel cas, cela fait-il partie du vote ou pas ? Le « 2 » est bien barré, puis remplacé par « 1 ». Cela changerait notre vote. Nous sommes très favorables à avancer sur du consensuel. Or, cela n'est pas consensuel.

Nous avons besoin de savoir sur quoi nous votons précisément. Nous avons un texte. Tout le monde l'a. Si l'on ajoute des éléments, il faut au minimum qu'ils soient écrits quelque part pour que chacun et chacune sache sur quoi il ou elle vote. Puis, s'il y en a qui sont enlevés, il faut dire lesquels.

Mme SCHAEPELYNCK :

C'était aussi un peu le sens de ma question. Sur le WhatsApp, nous avons beaucoup de questions. Tout le monde est un peu perdu en demandant sur quoi nous allons voter. Nous votons bien sur le 23, article 12, commission Inondations-plan Loire. Tout à l'heure, nous avons un petit peu divergé sur la commission Planification. Que les choses soient bien claires pour tout le monde. Pourriez-vous nous repréciser sur quoi nous devons voter ?

M. GUTTON :

Vous avez le projet de règlement intérieur aux pages 7 et suivantes du rapport. Vous avez les modifications sur un certain nombre d'articles. Il est évoqué :

- la composition du bureau (au plus 21 membres) ;
- la représentation de la pêche professionnelle en eau douce ;
- les réunions de manière dématérialisée du bureau mais en privilégiant le présentiel ;
- les délais de fourniture de documents aux commissions du comité de bassin ;
- les règles de quorum pour les commissions Planification et Inondations-plan Loire.

Comme l'évoquait tout à l'heure M. Deguet, nous proposons de préciser le quorum en indiquant que c'est un tiers au minimum des membres présents ou représentés et que dans le cas contraire, une seconde commission se tient dans les huit jours sans condition de quorum. Nous rajouterions cette proposition nécessaire, et vous avez eu raison de l'évoquer, à la page 8.

Ensuite, c'est la commission Inondations qui fait l'objet de modifications plus importantes puisqu'elle prend un rôle plus fort que par le passé. Nous reprécisons notamment la délégation donnée par le comité de bassin à la commission en matière de PAPI de moins de 5 M€ ainsi que la composition de 12 membres. Je vais bien me garder d'intervenir sur la composition. C'est de la compétence de la Dreal en matière de proposition.

Puis, nous intégrons au règlement intérieur la commission des usagers de soutien des étiages de l'Allier et de la Loire qui prend un rôle de plus en plus important vu la situation climatique que nous connaissons d'année en année et dont il nous paraît important de rappeler la composition au sein du règlement intérieur. Il y a peut-être eu une erreur. Nous allons vérifier sur le tableau annexé.

C'est bien là-dessus que nous proposons un vote du comité de bassin. Je n'imaginai pas que cela entraînerait des discussions aussi complètes.

M. FAUCONNIER :

Il faut que nous avançons. Je propose, vu les discussions et vu les quatre articles que nous avons à regarder, de voter article par article.

M. BRULÉ :

J'ai entendu l'ensemble des remarques qui ont été faites sur la composition de la commission Inondations. Dans la mesure où les représentants des victimes sont actifs, et sous réserve de l'approbation du président de la commission mais je vois qu'il partage mon point de vue, je pense que nous pouvons repasser à 2. Par ailleurs, nous partageons tous l'objectif de limiter le nombre des membres des commissions pour pouvoir travailler. Il faut que nous voyions si nous pouvons faire tenir dans les 12. En repassant à 2, il faut rajouter un membre de plus. Il faut que nous regardions dans le détail.

M. GUTTON :

Il s'agit donc, à la page 9, de mettre 2 représentants d'associations de sinistrés ou victimes d'inondations.

M. DEGUET :

Vous ne prenez pas un grand risque en les passant à 13 étant donné le nombre de personnes qui viennent.

M. GANDRIEAU :

Déjà les douze, il faut les trouver. Pour moi, cela ne pose aucun souci de mettre les deux. Puis, nous laissons ouvert. Je sais que la liste a été difficile à obtenir. Votons en l'état. Laissons les douze.

M. GUTTON :

Nous laissons 12. Par contre, nous mettons bien 2 représentants des associations. Ils sont engagés et motivés, donc ils seront bien présents.

M. GANDRIEAU :

Il suffit que certains représentants soient désignés au comité de bassin. C'est ce que demande M. Rioux, un chef de file des représentants des « inondés » qui apporte beaucoup à la commission. Il regrette de ne pas pouvoir voter et de ne pas être au comité de bassin. Nous pouvons trouver une formule. Comme cela, il sera de nos membres.

Mme SCHAEPELYNCK :

Nous souhaiterions pouvoir voter article par article. En plus, il se trouve qu'au niveau du bureau du comité de bassin, il y a eu une discussion autour de l'accueil d'un nouveau membre. Je ne sais pas si c'est à moi de dire ce qui s'est passé à ce sujet. Le bureau est un volet très opérationnel avec 21 membres. Le comité de bassin est composé de 190 membres. On y respecte un équilibre entre tous les usagers. Si l'on propose un nouveau membre pour un collège, il y a un risque de créer un déséquilibre. C'est la porte ouverte pour chaque collège de proposer de nouveaux membres. Ne risque-t-on pas à ce moment-là d'ouvrir la porte ? D'autres collèges peuvent taper à la porte. Nous risquons de dépasser très largement les 21 membres. Nous demandons à ce que toutes ces dispositions soient votées une par une.

M. FAUCONNIER :

Nous avons bien compris que cela peut être la porte ouverte. Je pense que le vote sera décisif pour accepter ou pas cette proposition. Je vous propose de passer au vote de l'article 7.

M. TAUFFLIEB :

La commission Planification prend régulièrement, via votre serviteur, quelques critiques d'organisation et de travail. Vous faites exactement le contraire de ce qui est prévu au départ dans la délibération. Quelques personnes ont demandé le vote article par article. Du coup, vous avez pris pour argent comptant le fait que c'était acté.

La délibération qui nous est proposée a été claire au départ. Je n'ai pas compris les discussions. C'était issu du bureau. Cela s'était plutôt bien passé, comme l'avait rappelé M. Piriou tout à l'heure. Maintenant, vous changez les règles du jeu. Je veux bien que l'on change les règles du jeu au moment où nous passons au vote. Par contre, cela va poser une sorte d'antécédent dans ce comité de bassin. Nous risquons d'avoir régulièrement ce type de demande. Je vois que vous l'avez accepté avec rapidité alors que ce n'était pas une proposition générale ou un vote du comité dans une modification de la procédure prévue au départ.

M. FAUCONNIER :

Mes chers collègues, je pense qu'il faut que nous statuions. Si nous faisons un vote global, il va être refusé et nous n'avancerons pas. M. Taufflieb a raison de préciser que nous changeons un peu nos règles du jeu mais au moins, nous avancerons sur les sujets où nous avons le consensus. Les autres sujets seront reportés ou rediscutés. Nous n'allons pas rouvrir le débat. Je vous propose de voter article par article.

M. GUTTON :

Je vais résumer la situation, parce que c'est toute la difficulté d'une réunion mixte présentielle et distancielle. Un certain nombre des membres du comité de bassin qui sont dans la salle Sologne contestent l'idée d'un vote article par article considérant que la délibération portait bien sur un vote de l'ensemble de la proposition que vous avez à la page 7 de votre dossier. Je ne voudrais pas que nous perdions les membres qui sont en visioconférence et qui ont l'impression de moins participer directement aux débats. Je crois que cela relève bien de la décision du président de procéder au vote. Après, chacun se prononcera sous une forme ou sous une autre.

Mme AUBERT :

Je vois qu'il est déjà 11h20. Nous avons des dossiers très importants à voir derrière. Manifestement, il y a encore des points à ajuster, y compris sur ce qui est proposé et qui semble faire consensus. Puisqu'il est proposé de tenir une nouvelle réunion de bureau, ne pourrions-nous pas élargir cette réunion de bureau aux autres représentants qui souhaitent intervenir sur cette discussion de façon à présenter au prochain comité de bassin un document abouti qui sera présenté en bloc et vraisemblablement adopté ?

Effectivement, ce qui est soumis au vote n'est pas très clair. J'ai participé partiellement à la réunion du bureau. Ce sont des points difficiles qui supposent une bonne compréhension de tous les attendus de la part de l'ensemble des participants. Je serais plutôt favorable à ce que nous ayons une nouvelle discussion en tenant compte de ce qui a été dit aujourd'hui, avec tous ceux qui sont impliqués et concernés et qui veulent participer à une prochaine réunion de bureau élargie de façon à présenter ensuite au comité de bassin un document abouti qui ne suscitera plus des discussions confuses et qui durent très longtemps.

Je proposerais soit un vote global – mais je crains que tout le monde ne soit pas vraiment au fait de ce que nous votons véritablement et de tous les attendus –, soit un report des discussions et nous aurons une proposition ferme sur laquelle nous ne reviendrons plus au prochain comité de bassin.

M. FAUCONNIER :

Je vous propose de passer au vote. Nous reprenons l'ordre du jour qui était un vote global et nous verrons le résultat de ce vote.

M. GUTTON :

Il s'agira d'un vote global du document page 7 qui reprend les différentes modifications, à savoir le rajout de la redéfinition du quorum au tiers et des deux représentants des personnes touchées par les inondations.

Je suis désolé que le règlement intérieur prenne autant de temps. La prochaine fois, je proposerai au président de le mettre à la fin de l'ordre du jour. C'est un peu dommage. Je me permets de sortir de mon devoir de réserve mais nous avons d'autres sujets très importants et malheureusement, nous nous perdons dans des détails de fonctionnement.

M. FAUCONNIER :

Je vous propose d'ouvrir le vote.

- *Adoption du règlement intérieur modifié du comité de bassin.*

- **Adoptée à la majorité (94 voix pour, 44 voix contre, 4 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-07 du 30 juin 2021.

M. GUTTON :

Nous voyons que nous avons perdu en route dans la lisibilité de nos propositions mais nous referons un point. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, d'autres sujets seront traités en bureau et nous reviendrons devant le comité de bassin.

DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE FAÇADE

Point « littoral » n°1 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

C'est le cœur des sujets que vous devez traiter en comité de bassin et qui porte sur des documents stratégiques qui nous engagent dans la durée. Le bassin Loire-Bretagne est concerné par trois documents stratégiques de façade. Ils ont été présentés en 2019 au comité de bassin pour leurs volets stratégiques.

La COMIN réunie sous la présidence de M. Doron le 23 mars dernier, la commission Littoral réunie sous la présidence de M. Le Gal le 18 mai dernier et la commission Panification réunie sous la présidence de M. Taufflieb ont examiné les volets opérationnels des documents de stratégie de façade qui vous sont proposés aujourd'hui au comité de bassin. Il ne s'agit pas de revenir sur l'ensemble des documents mais de proposer à M. Le Gal, président de la commission Littoral, de rapporter les conclusions de ces trois commissions, sachant que vous aurez à voter sur trois délibérations, le bassin étant concerné par trois documents de façades maritimes.

M. LE GAL :

Bonjour à tous. Effectivement, c'est un sujet très important qui a été traité par la commission Littoral. C'est pour cela que je m'en suis fait le rapporteur. Je vais faire un bref rappel de tous ces documents majeurs.

Le DSF (document stratégique de façade) est issu de la directive-cadre stratégique du milieu maritime et de la directive-cadre de la planification des espaces maritimes. Effectivement, le comité de bassin s'est déjà positionné sur ce sujet en 2019. Différentes commissions se sont réunies les derniers mois, notamment la commission Littoral où nous avons donné un avis favorable sur ce document avec quelques points qui ont été rajoutés ou renforcés, en particulier sur la partie « eutrophisation » et la partie « microbiologie ».

Vous avez à l'écran une représentation de la relation entre le DSF et le Sdage, avec un périmètre commun pour définir le bon état du milieu marin. Cela recouvre géographiquement les eaux côtières et les eaux territoriales. Nous avons effectivement trois DSF soumis pour avis mais nous sommes principalement concernés par le NAMO (Nord-Atlantique Manche-Ouest) sur le territoire Bretagne-Pays de la Loire. Le CMF (conseil maritime de façade) s'est réuni le 21 mai dernier et a donné un avis favorable.

Ce document a l'obligation de compatibilité réciproque des Sdage et des objectifs environnementaux au titre de la DCSMM (directive-cadre stratégie pour le milieu marin). La mise en cohérence est assurée techniquement et politiquement lors de l'élaboration des documents. Un travail reste à poursuivre au cours des prochains cycles.

Concernant les cohérences entre les indicateurs de l'État de la DCE et de la DCSMM, il y a trois aspects principaux, à savoir les travaux nationaux en cours pour harmoniser les indicateurs, l'état des indicateurs harmonisés à l'automne 2022 et le travail au sein d'un groupe local de la DCE sous pilotage de l'agence et de la DIRM (direction interrégionale de la mer).

Ensuite, nous avons fait deux préconisations sur l'eutrophisation avec M. Piriou. Je sais que c'est un sujet qui lui tient très à cœur et il a entièrement raison.

Sur les contaminants, nous avons une liste de substances, avec des seuils communs à rechercher dans les matières vivantes.

Les objectifs du DSF sont calculés à partir des objectifs du Sdage. Nous n'avons pas d'identité entre les documents mais une cohérence veut se mettre en place. Les objectifs sont exprimés de manière différente. Par exemple, nous avons parlé d'eutrophisation tout à l'heure.

Nous avons mis en évidence l'eutrophisation. Nous avons également pris en compte les tendances de réduction des flux si poursuite de l'action, le pourcentage des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur les zones marines eutrophisées sensibles, dont les concentrations en nitrates et en phosphate sont compatibles avec des valeurs seuils d'atteinte du BEE (bon état écologique) et la dérogation pour non-atteinte du BEE au titre de la DCSMM.

Sur la microbiologie en lien avec le registre des zones protégées, il n'y a pas d'exemption.

Je propose au comité de bassin de donner un avis favorable sur le projet et le volet opérationnel des DSF. Cet avis est assorti des demandes suivantes :

- la prise en compte des enjeux interface terre-mer ;
- l'harmonisation des méthodes d'évaluation de l'état des eaux ;
- la complémentarité entre le dispositif de suivi et de programme de surveillance ;
- l'attention portée aux moyens financiers et à la maîtrise d'ouvrage des actions ;
- l'association des Sage et des contractualisations territoriales ;
- l'articulation des travaux entre les instances de façade et celles du comité de bassin.

M. GUTTON :

Nous pouvons également indiquer que M. Sellier, le directeur interrégional de la mer, est présent en visioconférence ce matin puisqu'il est membre du comité de bassin.

M. PIRIOU :

J'interviens au nom des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement du collège 2 du comité de bassin Loire-Bretagne. Imaginons que l'on nous demande de découper le fleuve Loire en zones de vocation économique, en donnant par exemple sur certains tronçons la priorité à l'hydroélectricité, sur d'autres la priorité à l'aquaculture, sur d'autres encore à l'extraction de matériaux sédimentaires ou encore à l'irrigation, etc. et tout cela en tenant compte seulement de l'environnement qui est mis au second plan. Je pense que dans le domaine des cours d'eau, nous ne sommes plus sur ce logiciel et que la biodiversité et la continuité écologique sont des éléments mis au même niveau que les usages économiques et que l'ensemble doit être compatible.

Sur le milieu marin, nous sommes encore sur l'ancien logiciel qui priorise le développement économique en mettant la protection de l'environnement au second plan et déconnectée des activités. C'est comme si l'on voulait le développement des usages dans de nombreuses zones marines et à côté des zones fortement protégées.

Pour les associations de protection de la nature, le développement durable doit mettre partout au même niveau l'économie, le social et l'environnement qui en sont les trois piliers. Certains pays comme la Suède l'ont bien compris, la France pas encore. L'Autorité environnementale ne dit pas autre chose dans son avis du 5 mai 2021 sur le DSF NAMO en encourageant une intégration plus poussée de tous les enjeux environnementaux dans les actions économiques.

Les écosystèmes marins et les ressources vivantes de la mer devraient être considérés comme des enjeux primordiaux pour la vie et la survie de la planète dans le cadre du changement climatique. La mer est un vaste puits de carbone et un puissant producteur d'oxygène parmi les plus importants de la planète. Cet enjeu environnemental, qui conditionne les ressources vivantes et donc les emplois de demain, devrait être mis au même niveau que la croissance bleue.

Révéléateur de cette dichotomie, le volet opérationnel du DSF a malheureusement séparé dans ses fiches-actions celles qui ont des objectifs environnementaux d'un côté et celles qui ont des objectifs socioéconomiques de l'autre alors que les fiches-actions socioéconomiques ont été

validées en interne du CMF (conseil maritime de façade) NAMO. Les fiches environnementales ont dû passer pour validation par un groupe national du ministère de la Transition écologique.

Nous estimons qu'environ seulement 30 % des propositions des associations de protection de la nature ont été validées alors que 70 % ont été rejetées sans explication en raison d'une obstruction inacceptable de ce ministère. Par exemple, notre demande d'harmonisation des indicateurs de la directive-cadre sur l'eau et de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » sur les masses d'eaux côtières a essuyé un refus.

Nos associations ont cependant participé très activement à l'élaboration de ce plan d'action du DSF NAMO. Nous saluons le très important travail collectif et cette démarche de participation de confiance entre les acteurs du conseil maritime de façade, élus administratifs, professionnels, associations.

C'est le cadre national et les obstructions du ministère qui nous ont freinés. Malgré quelques avancées, nous considérons que ces travaux restent en partie inaboutis. L'objectif de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » est comme celui de la directive-cadre sur l'eau : l'atteinte du bon état écologique des eaux marines pour 2026-2027.

Concernant le développement des aires marines protégées, nous considérons que le compte n'y est pas sur notre façade en comparaison aux objectifs gouvernementaux. En outre, nous considérons généralement que 85 % des pollutions affectant les masses d'eaux côtières proviennent du domaine terrestre. Les acteurs de la mer et le DSF auraient dû être le fer de lance de la réduction de ces pollutions et non pas se reporter sur le Sdage ou les réseaux.

Le plan d'action du DSF est en particulier trop pauvre dans ses objectifs de réduction des polluants microbiologiques, chimiques et micro-plastiques alors que les révisions du Sdage et de son programme de mesures sont désormais réalisées ensemble, le document stratégique de façade qui a été élaboré en 2019 et son plan d'action en cours en 2021 conservent un décalage temporel de deux ans.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont donné un avis défavorable au DSF NAMO en 2019. Les associations estiment que le projet de plan d'action du DSF de 2021 n'est pas suffisamment ambitieux, ne donne pas de moyens suffisants et qu'en l'état, le DSF ne permettra pas d'atteindre les principaux objectifs, notamment celui de l'atteinte du bon état écologique de la façade NAMO en 2026. En conséquence, nous nous dissociions de l'avis favorable qui nous est proposé sur ce plan d'action du DSF NAMO et sommes contraints à émettre un avis défavorable au projet dans l'état actuel.

M. FAUCONNIER :

C'était précis et long. Je pense que vous êtes le porte-parole de l'ensemble des associations et que tous ne feront pas une intervention aussi longue.

Mme AUBERT :

Même si je partage un certain nombre de remarques qui viennent d'être faites, j'estime néanmoins que ces documents stratégiques de façade, et surtout leur articulation avec le Sdage, constituent un progrès. Nous venons de loin en matière de traitement de l'interface terre-mer notamment. C'est quand même une bonne chose. D'ailleurs, sous l'impulsion de l'Union européenne, nous avons enfin des visions articulées et cohérentes des eaux terrestres et marines et de l'interface terre-mer.

En revanche, ces nouveaux plans de document stratégique de façade représentent une planification supplémentaire alors que nous en comptons déjà un bon nombre, ce qui suscite énormément d'énergie et de moyens pour arriver à mettre au point et adopter ces plans, leurs programmes de mesures et leurs fiches-actions. C'était aussi un facteur de complexité et d'empilement de planifications qui sont très consommateurs de temps, de matière grise et d'énergie alors qu'il me semble que l'urgence est plutôt à l'action.

C'est là-dessus que j'aurais deux questions : d'une part, que se passe-t-il maintenant ? Certes, le comité de bassin émet son avis. Ensuite, que va-t-il se passer très concrètement ? Qui s'occupe de quoi ? Que va-t-il être mis en œuvre, dans quel délai et par qui ?

D'autre part, l'avis souligne et à juste titre – et je remercie tous ceux qui ont contribué à ce travail, avec le président de la commission Littoral – que nous avons très peu d'informations sur les moyens humains et financiers qui vont être dédiés à l'ensemble de ces actions. Je pense qu'il faudrait être un petit peu plus offensif sur cette question de moyens. L'agence de l'eau est impliquée dans bon nombre de mesures sans que nous ayons la moindre visibilité sur les financements nécessaires et les capacités d'action. Quel est le calendrier d'adoption et de mise en œuvre de ces documents ? Pourrions-nous avoir des précisions sur les moyens humains et financiers, notamment ceux qui seraient alloués aux agences de l'eau ? Il est aussi soulevé la question de la coordination politique. Qui, institutionnellement et politiquement, va gérer toute cette affaire en corrélation avec les Sdage ? La situation est déjà assez compliquée.

M. DE PAUL :

J'interviens pour le collège des usagers. Je voulais réagir aux propos de M. Piriou, et particulièrement au nom de Mme Garçon qui m'a donné son pouvoir, sur les fameux DSF et en particulier le DSF NAMO.

Le DSF est la mise en musique d'une directive environnementale et d'une directive de planification des activités socioéconomiques. Il a été porté et concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire. Certes, il est perfectible mais je pense que tout le monde a en tête que l'atteinte des objectifs socioéconomiques ne se fera pas aux dépens des objectifs environnementaux. Mieux, les cartes de vocation économique ont toutes un chapeau commun dans ce document, c'est la préservation de l'environnement et l'atteinte du bon état écologique dans les zones décrites.

Pour résumer, si un secteur est réservé à telle ou telle activité, c'est toujours sous la condition de préservation des objectifs environnementaux.

Effectivement, nous pouvons toujours faire mieux, nous pouvons toujours en discuter, mais ce document a été largement concerté. Le chapeau commun est là pour toutes les activités.

M. MENIER :

J'interviens au nom du groupe agricole des usagers professionnels. Le document stratégique de façade et le Sdage ont en commun la façade littorale et les enjeux qui y sont associés. Les actions terrestres ont une influence sur les masses d'eau de transition et littorales. Ce lien terre-mer est effectivement présent dans les deux documents.

Dans l'avis sur le volet opérationnel du document stratégique de façade qui nous est proposé aujourd'hui, il est demandé de veiller à la compatibilité des deux documents, en particulier sur l'enjeu eutrophisation. Effectivement, cette compatibilité est inscrite dans le Code de l'environnement, donc nous n'avons pas le choix. Par conséquent, nous ne pouvons que voter défavorablement pour un document qui inscrit dans son plan d'action un objectif de décembre à moins de 18 mg/l pour tous les cours d'eau de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest. Cet objectif est également rappelé dans l'avis rendu par le conseil maritime de façade sur le projet de Sdage en demandant un alignement du Sdage sur la fiche-action « eutrophisation » du même document stratégique de façade et une attribution de cet objectif de 18 mg dans le chapitre 10.

Un objectif unique n'est pas entendable et est très largement discutable. Il est d'ailleurs bien précisé dans les objectifs stratégiques de ce document que des indicateurs exprimés en flux de nitrates ou de phosphate restent à définir et à étayer scientifiquement. Comme pour le chapitre 10 du Sdage, nous réitérons notre demande que ces objectifs de flux de printemps-été, et non pas de concentration, soient définis localement pour chaque masse d'eau littorale concernée.

Nous tenons à vous rappeler aussi que le monde de l'intérieur des terres au titre des usagers professionnels est très peu représenté au conseil maritime de façade puisqu'il y a un représentant des CCI et un représentant du monde agricole et est par ailleurs totalement absent de la commission permanente. Nous ne pouvons donc accepter que le document stratégique de façade vienne imposer ici des objectifs concernant uniquement les flux terrestres sans un travail conjoint avec ses représentants au sein du comité de bassin. Nous serons donc amenés à voter contre.

M. SELLIER :

Je vais être synthétique par rapport à tout ce qui a été dit et essayer d'être clair. Je reviens dans un premier temps sur l'intervention de M. Piriou sur le zonage. D'abord, le zonage qui a été adopté en 2019 ne réserve pas des zones à des activités au détriment d'autres activités. Il donne des priorités par rapport à des activités tout en respectant les dispositions de l'environnement. Cela a été conforté dans le cadre des fiches-actions car si vous regardez bien les fiches-actions, vous avez chaque fois une thématique environnementale. Nous avons d'ailleurs tenu à rajouter l'implication du principe éviter-réduire-compenser pour chacune des fiches-actions. Cela a d'ailleurs été souligné par l'Autorité environnementale.

À propos du développement des aires marines protégées, nous avons fait le calcul en vertu des cinq critères concernant les zones de protection forte. Si nous prenions tous les habitats ou espèces à enjeux en zones de protection forte, nous ne couvririons que 2 % des masses d'eaux côtières bordant l'inter région NAMO. Nous sommes donc bien loin des 10 % prévus à l'échelle de l'ensemble des eaux sous juridiction ou sous souveraineté française.

S'agissant de l'intervention de Mme Aubert, c'est peut-être une planification supplémentaire dans l'échelle des planifications. Je le reconnais. Toutefois, c'est la première du genre dans le domaine maritime, notamment sur l'aspect planification des énergies marines renouvelables et des extractions de granulats marins. Je signale que le document stratégique de façade NAMO est le premier document stratégique de façade à avoir défini des objectifs sur les extractions de granulats marins de façon à mettre en cohérence l'ensemble des activités économiques dans le domaine maritime, ce qui n'existait pas jusqu'à présent.

S'agissant des moyens financiers, le document stratégique de façade est un document « État ». Néanmoins, il traite d'actions économiques qui, depuis la loi NOTRe et d'autres documents législatifs, relèvent désormais de la compétence des collectivités territoriales au premier rang desquelles les régions. Par conséquent, il aurait été maladroit et inconvenant vis-à-vis des collectivités territoriales de fixer d'ores et déjà un dispositif financier sans les consulter. Il est évident que le calendrier électoral ne nous facilite pas les choses. En revanche, nous avons pris langue avec les deux régions de la façade NAMO pour commencer à construire et à mettre en œuvre le plan d'action qui nécessitera l'intervention des différents partenaires. Vous aurez observé que dans les fiches-actions, nous avons précisé à chaque fois la nature des partenaires susceptibles d'être concernés.

Je complète le dispositif en précisant que le plan de relance a été un observatoire assez intéressant du plan d'action du DSF NAMO. Nous avons fait le calcul d'un recoupement des actions du DSF NAMO avec les projets présentés dans le cadre du plan de relance. Il y a un recoupement à hauteur de 80 % ; c'est-à-dire que 80 % des actions du DSF NAMO se sont retrouvées matérialisées dans le plan de relance, ce qui donne une idée du dispositif.

Concernant le calendrier d'adoption et de mise en œuvre des moyens, le calendrier d'adoption est prévu pour le début de l'année 2022 s'agissant du plan d'action du DSF NAMO.

Enfin, je reviens sur l'harmonisation entre le Sdage et le DSF. C'est un point fondamental. Il faut savoir une chose, c'est que nous revenons de loin dans la mesure où les deux documents de planification relèvent de deux directives communautaires qui au début s'ignoraient superbement l'une vis-à-vis de l'autre. Il y a eu un travail intense de collaboration entre les services de l'État de façon à mettre en place un dispositif de synergie et de phasage des deux programmes. Nous y sommes presque. Vous aurez noté qu'une des fiches-actions propose de mettre en place un groupe de travail commun entre, d'une part le représentant du comité de bassin, et d'autre part les représentants du conseil maritime de façade pour élaborer un dispositif qui soit cohérent visant à aboutir à une harmonisation à terme dans le cadre du cycle suivant des deux documents de planification.

Je reviens sur l'intervention du représentant du monde agricole. Je rappelle les points de droit. Le document stratégique de façade s'inscrit dans un rapport de compatibilité sur les programmes-actions strictement maritimes et dans un rapport de prise en compte des programmes-actions littoraux. Le document stratégique de façade n'a pas vocation à interférer avec les objectifs du Sdage. C'est la raison pour laquelle dans la fiche-action relative aux 18 mg/l, vous aurez noté qu'il est marqué « contribuer à », donc en aucun cas le DSF ne saurait imposer aux activités terrestres des éléments puisque cela ne ressort pas de son périmètre géographique. C'est un point de droit

que je voulais préciser de façon à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Ce n'est pas une contrainte supplémentaire. Nous sommes bien dans une action de concertation et de travail en commun.

M. BRULÉ :

Mon propos s'enchaîne très directement avec ce que vient de dire M. Sellier sur les 18 mg/l. Nous sommes bien sur un objectif général qui nous conduit d'ailleurs à classer en zones vulnérables un certain nombre de zones pour mettre en place ensuite des actions qui permettent d'atteindre ce niveau. Cela me paraît totalement cohérent d'avoir cité ce chiffre et par ailleurs sous la forme que M. Sellier a indiquée et qui est tout à fait respectueuse et conforme aux textes.

Sur le fond, je trouve intéressant dans votre intervention le fait que vous indiquiez la question de gérer ou d'apprécier les flux. Je pense que c'est un débat qu'il faut que nous ayons dans le cadre du Sdage. Si la profession agricole est partante pour travailler sur ces éléments d'objectif et de résultat pour atteindre les 18 mg/l, je crois que c'est intéressant.

C'est un des points sur lesquels nous avons un peu buté et nous butons encore sur le programme d'action en zones vulnérables. Nous manageons beaucoup par les moyens et assez peu par les résultats. Si nous pouvons introduire une appréciation par les résultats et voir comment nous pouvons atteindre ces 18 mg en pilotant par les résultats, c'est un point qu'il faut creuser. Je suis tout à fait favorable à ce que nous essayions d'imaginer des méthodes de travail sur ce point.

Mme ROUSSET :

J'ai une question très simple. Il nous est demandé un avis aujourd'hui en séance. J'entends que différentes séances se sont prononcées soit pour, soit contre. J'aimerais savoir l'incidence de notre avis aujourd'hui. Quel sera son effet ?

M. LE GAL :

Aujourd'hui, il s'agit de coordonner les deux documents. C'est l'objectif. Nous avons bien expliqué tout à l'heure l'objectif des deux documents pour que nous puissions travailler avec des fiches-actions qui ont été décrites dans le cadre du DSF évoqué par M. Sellier à l'instant. Il y en a un certain nombre.

M. SELLIER :

Pour rebondir sur les propos du président Le Gal, en tant que service instructeur, nous devons prendre en compte et surtout répondre à l'ensemble des avis des institutions qui ont été amenées à se prononcer dans le cadre de la consultation institutionnelle. Nous devons y répondre et préciser notamment devant l'Autorité environnementale, via la déclaration environnementale qui sera annexée à l'arrêté des préfets coordonnateurs de façade, la prise en compte des différents avis. En plus, nous avons une responsabilité vis-à-vis de la commission nationale des débats publics.

M. FAUCONNIER :

Je vous propose de passer au vote de la délibération.

M. GUTTON :

Nous avons trois votes puisque nous avons trois façades, même si nous avons surtout évoqué la façade Nord Atlantique – Manche Ouest. Nous allons donc commencer par le projet de volet opérationnel de la façade maritime NAMO (Nord Atlantique – Manche Ouest) bordant les côtes du bassin Loire-Bretagne. C'est un avis d'assemblée. Comme dans le cadre du Sdage, nous consultons les assemblées départementales, régionales, les chambres consulaires et les commissions locales de l'eau.

Comme l'a rappelé M. Le Gal, c'est évidemment essentiel puisque nous avons des documents de planification sur le continent. Nous en avons sur le littoral et l'espace marin. Il est donc nécessaire que nous veillions à l'articulation des différents documents de planification. M. Sellier a rappelé le

travail qui avait été effectué pour faire en sorte que ces documents s'articulent bien et qu'il n'y ait pas d'incohérence dans les objectifs entre les différents documents. Je souligne la qualité du travail qui est mené entre services pour arriver à cet objectif. C'est également ce qu'a rappelé M. Le Gal.

M. FAUCONNIER :

Je vous propose d'arrêter le vote.

- *Avis portant sur le projet de volet opérationnel de la façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest (NAMO) bordant les côtes du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (78 voix pour, 40 voix contre, 19 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-08 du 30 juin 2021.

M. GUTTON :

Nous avons encore deux votes. Nous sommes maintenant sur Manche Est – Mer du Nord. Nous pouvons lancer le vote. Nous devons faire trois fois l'exercice. Cela montre la richesse de la façade maritime du littoral Loire-Bretagne, du mont Saint-Michel jusqu'à l'île de Ré.

M. FAUCONNIER :

Je vous propose d'arrêter le vote.

- *Avis portant sur le projet de volet opérationnel de la façade maritime Manche Est – Mer du nord (MEMN) bordant la limite nord des côtes du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (70 voix pour, 39 voix contre, 29 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-09 du 30 juin 2021.

M. GUTTON :

Il nous reste la partie Sud Atlantique.

M. FAUCONNIER :

Vous pouvez lancer le vote.

M. Ferrand signale un problème de pouvoir.

M. GUTTON :

M. Ferrand, on m'a dit que vous n'avez pas de pouvoir. En tout cas, nous n'en avons pas été informés. C'est ce qui explique que vous ne l'ayez pas sur Provote. Il faut que les pouvoirs nous aient été adressés pour que nous puissions les intégrer dans le logiciel Provote. C'est ce qui explique que vous ne les voyez pas.

M. FERRAND :

Excusez-moi mais j'ai un mail de Provote qui me dit que j'ai un pouvoir. À 10h25, j'ai reçu un mail me disant : « Nous vous informons qu'en vue de la session du vote, M. Pagesse vous donne son pouvoir ».

M. GUTTON :

Nous ne l'avons pas eu parce que cela a dû être fait dans la matinée directement sur Provote. Dans ce cas, nous allons enregistrer votre pouvoir comme nous le faisons pour la voix de M. Pointereau.

M. BOISNEAU :

M. le directeur, je vous informe juste que l'on nous a mis comme règle que les pouvoirs peuvent être transmis au plus tard le lundi. Après, ce ne sera plus accepté.

M. GUTTON :

Nous vous demandons de nous les transmettre avec un délai suffisant pour que nous les intégrions dans Provote. Passé ce délai, c'est à vous de les enregistrer directement dans Provote. C'est ce qui a dû se passer pour M. Ferrand.

M. FERRAND :

Il est à noter que je n'y suis pour rien, c'est lui qui m'a donné le pouvoir.

M. GUTTON :

Dans le doute, je propose de ne pas le retenir contrairement à ce que j'avais suggéré au départ, sachant que cela ne remettra pas en cause le vote global. Nous repréciserons cela la prochaine fois parce que nous allons avoir des votes très importants lors du prochain comité de bassin. Il faut donc que chacun fasse l'effort d'anticiper pour que nous les intégrions dans Provote en temps et en heure.

- *Avis portant sur le projet de volet opérationnel de la façade maritime Sud Atlantique (SA) bordant la limite sud des côtes du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (72 voix pour, 41 voix contre, 22 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-10 du 30 juin 2021.

M. FAUCONNIER :

En résumé, la proposition d'avis favorable est validée pour les trois DSF avec 80, 70 et 72 avis favorables. Merci à tous. M. le directeur, je vous propose de passer au point suivant avec la thématique « Inondations ».

M. DEGUET :

J'ai bien entendu ce que disait M. Sellier sur le fait que ces avis étaient destinés à être pris dans une discussion. La question est la suivante : envoyez-vous simplement l'avis tel quel avec un résultat de vote ou envoyez-vous aussi les éléments de la discussion ? Ce qui m'intéresse dedans, c'est à la fois le vote que j'ai formulé mais aussi toutes les justifications. La question que je pose est : que transmet-on ?

M. GUTTON :

Ce que nous devons officiellement transmettre, ce sont les délibérations qui font la liste des réserves apportées ou des points qui méritent une attention particulière. Néanmoins, M. Sellier était présent. Il a entendu les différentes observations. D'ailleurs, il y a répondu en partie de façon très claire. Nous pouvons aussi envoyer un extrait du compte rendu de nos débats. Puis, j'ai vu que vous aviez lu les uns et les autres des documents. Nous sommes plutôt preneurs, pour aller plus vite, des textes que vous avez rédigés. Nous les transmettrons en appui des délibérations à la direction interrégionale de la mer si vous en êtes d'accord. Cela me paraît le plus complet, même si M. Sellier dispose bien de tous les éléments pour avoir été présent à ce comité de bassin.

Mme ROUSSET :

C'est un avis favorable simple que nous avons émis. Je crois que nous n'avons pas validé des réserves en séance.

M. GUTTON :

Ce sont des points d'alerte qui ont été préparés par les trois commissions qui ont été évoquées, notamment la commission Littoral qui joue un rôle central sur ces dispositifs.

M. GANDRIEAU :

Tous ceux qui donnent des avis, y compris négatifs, peuvent les donner dans d'autres instances. Je pense que les préfets prennent l'ensemble de ces avis. S'ils sont donnés trois fois, je pense qu'ils vont avoir plus d'appui. J'estime que nous devons remettre la délibération, qu'il y ait des commentaires comme vous l'avez dit mais pas plus. C'est un choix. C'est une majorité. Sinon, nous n'en sortirions jamais.

PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS. AVIS CONSULTATIF

Point « inondations » n° 1 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Nous passons au point suivant qui porte sur le plan de gestion des risques d'inondation. Nous sommes dans une organisation un peu particulière. En réalité, l'État s'appuie déjà aujourd'hui sur la commission Inondations-plan Loire du comité de bassin pour élaborer ce document. Pour autant, il est prévu ensuite une consultation de ce même comité de bassin dans le cadre de la procédure générale. La commission Inondations-plan Loire, qui a participé à l'élaboration des documents, a eu malgré tout à préparer un avis pour le compte du comité de bassin le 17 juin dernier sous la présidence de M. Gandrieau.

M. GANDRIEAU :

L'avis sur le projet de plan de gestion est un document élaboré par Mme la préfète coordonnatrice de bassin. C'est un peu différent du Sdage. C'est une consultation suivant les mêmes modalités que pour le Sdage et un avis du comité de bassin qui est requis en qualité de partie prenante. Le document s'appuie sur le comité de bassin et la commission Inondations-plan Loire tout au long de son élaboration pour associer les parties prenantes contrairement au Sdage. La consultation est calée sur les mêmes modalités de calendrier que celles du Sdage.

Les six grands objectifs du PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) sont les suivants :

- préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines ;
- planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
- réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zones inondables ;
- intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale ;
- améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation des personnes exposées ;
- se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Vous avez sur la diapositive la déclinaison à l'échelle des bassins du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne qui est très grand. Il y a une gestion plus particulière sur les territoires identifiés comme étant à risques importants. Ce sont les fameux TRI qui ont été déterminés. Je refais un peu l'historique. Au niveau national, on nous a dit qu'il ne faut pas plus de territoires à risques importants que ceux-là. Nous avons fait des choix. Cela n'a pas été simple. J'ai un petit souvenir de comptabilité des morts pour pouvoir dire quelle valeur cela pouvait avoir. C'était très compliqué. Nous nous sommes aperçus dans les discussions au moment des forums

que certains ont l'impression que nous avons mis en place un plan de gestion des risques d'inondation uniquement pour les TRI. C'est complètement faux. Ces TRI ont des obligations que M. le Dreal pourra donner si vous voulez des explications supplémentaires.

Nous avons examiné ce document. Nous l'avons trouvé équilibré et pertinent. Il y a une nécessité de le faire connaître. Les forums ont confirmé une remarque que nous avons déjà, à savoir que ce document est peu connu, ce qui est dommage parce que c'est un document très important au regard de toutes les catastrophes récurrentes que nous voyons. Il faut absolument que nous divulguions ce document, que nous le valorisons et que nous l'expliquions. Il faut que nous trouvions des moyens de pouvoir le divulguer. Je m'aperçois que le nombre important de personnes dans les forums est un bon élément. Je crois qu'il faudrait renouveler ces opérations pour pouvoir expliquer ce qu'est le plan de gestion des risques d'inondation car c'est essentiel.

C'est bien dommage parce que c'est un document qui n'est pas très épais. Quand nous avons un Sdage qui fait 4,5 kg et un document stratégique de façade qui est lourd, nous avons là un document qui tient en très peu de pages et qui est très concis. Certes, il y a le contexte et les conclusions de l'évaluation préliminaire mais les objectifs tiennent en 20 pages. J'ai même dit qu'il faut le garder comme cela. En effet, nous faisons trop de documents aujourd'hui, qui sont trop complets et nous finissons par nous y perdre. Aujourd'hui, ce document pour moi est pertinent, équilibré et court. J'ai même proposé que si nous devons rajouter des éléments, nous devons en supprimer d'autres dans les mêmes articles, dans les mêmes dispositions pour réduire tout en ne diminuant pas la portée.

Ces questions sont venues sur les forums. C'est un document pour tous les territoires à risques d'inondation et pas que pour les territoires à risques importants. Certains ne comprennent pas en disant qu'ils ne sont pas en territoires à risques importants mais qu'ils voudraient y être. C'est effectivement pour tous les territoires à risques d'inondation. Ce sont donc les cours d'eau qui débordent, petits et grands. Il y a donc une relation avec le plan Loire qu'il faudrait avoir aussi. Il ne faut pas non plus négliger le plan Loire.

Cela concerne aussi les débordements de nappes que nous avons connus sur nos territoires, la submersion marine – j'ai été marqué énormément par la tempête Xynthia –, ainsi que les problèmes de ruissellement qui sont difficiles à gérer, qui ont des effets très rapides et que nous avons du mal à classer.

Nous avons proposé un avis favorable après discussions. Il y a eu un apport important de la part des représentants des « inondés » en la personne de M. Rioux ainsi que de M. le président qui est en face de moi. Nous avons proposé de compléter l'avis favorable par trois articles. Vous avez cet avis à la page 5 du dossier complémentaire.

Malgré tout, nous avons un problème lié à l'urbanisme, ce que nous appelons la constructibilité. Dans les zones à aléas faibles et modérés, un grand nombre de dérogations existent, trop pour certains. Elles sont souvent régies par la loi. Il ne s'agit pas d'aller contre la loi, quoiqu'il faille peut-être la changer. Il a été soumis notamment que les zones non constructibles à aléas faibles à modérés aujourd'hui pourraient être demain, avec le changement climatique et ses résultats, à aléas forts. Par conséquent, il faut prendre des précautions dans les zones où il n'y a pas de construction.

Puis, dans les zones urbanisées à aléas faibles et modérés, nous pouvons déjà adapter la construction. Il y a des pays qui le font. J'y crois. Il faudra bien le faire dans certains endroits où il y a déjà des constructions parce que nous n'allons pas relocaliser tout le monde. Je pense qu'il y a des possibilités. En l'occurrence, nous mettons en garde. C'est le sens de l'article 2 que je vais vous lire : « Le comité de bassin insiste sur l'impact croissant du dérèglement climatique sur les territoires du bassin et la nécessité que les dispositions en matière d'urbanisme et de constructibilité soient renforcées ». C'est une nécessité. La complexité entre zones urbanisées et non urbanisées doit être regardée de près.

Ensuite, l'article 3 souligne le besoin d'entretenir et de renforcer la culture du risque sur les zones concernées ainsi que sur celles génératrices de ruissellement. C'est un peu ce que je disais au départ. Nous souhaitons que l'on appuie sur ce point.

L'article 4 rappelle que « le comité de bassin insiste sur la prise en compte d'un accompagnement financier des actions de sensibilisation, de prévention et de gestion avant, pendant et après les crises en direction du grand public et des acteurs économiques ». Souvent, c'est oublié dans le plan. Nous avons souhaité rajouter le « grand public ». Le problème d'indemnisation financière est

un vrai enjeu. Je connais certains endroits sur la côte où l'on sera condamné à relocaliser. C'est un sujet difficile, déjà à expliquer aux habitants, mais aussi par rapport au coût financier que cela peut entraîner.

Je n'oublie pas d'évoquer le sujet des digues puisque la protection est importante. Elle est souvent mise en avant sur les territoires. Nous savons qu'une digue ne protège pas contre tout. Elles peuvent même entraîner des risques encore plus importants, ce qui n'est pas toujours compris sur le territoire. Ainsi, ce sujet des digues est important dans le plan de gestion des risques d'inondation.

Mme ENGSTRÖM :

Je tiens vraiment à remercier M. Gandrieau ainsi que tous les membres de la commission Inondations-plan Loire pour tout le travail qui a été réalisé pendant l'élaboration de ce projet de PGRI. C'est vraiment un enjeu particulièrement prégnant – vous l'avez rappelé –, à la fois pour le risque « inondations » mais aussi la submersion marine. Il ne faut pas l'oublier. C'est vraiment quelque chose d'essentiel pour nous. Ce deuxième cycle doit nous permettre d'ancrer pleinement dans les territoires la dynamique de prévention.

Nous avons un réel enjeu d'actualité. Nous voyons bien que le dérèglement climatique est une réalité. Les événements climatiques sont de plus en plus fréquents, répétés et extrêmes lorsqu'ils se produisent. Le risque est avéré dans les années qui viennent. Ce n'est pas quelque chose de putatif. Il y a un vrai enjeu de sécurité des populations et vous l'avez rappelé.

Ce que je trouve également intéressant dans la présentation de ce risque « inondations », c'est qu'elle illustre à quel point les enjeux d'eau ne peuvent plus être considérés de manière en silo. Nous devons penser ces sujets en liaison avec l'aménagement du territoire, avec la réaction des populations, etc. Il est donc important que nous ayons une vision globale des sujets, tellement l'eau touche à beaucoup de domaines. Tout cela a pour but d'être pertinent et d'être le plus efficace possible dans nos préconisations. Cela suppose évidemment un gros travail de concertation avec les parties prenantes puisque les dispositions pour prévenir les inondations présentent des enjeux économiques pour les collectivités, pour les entreprises et qu'il n'est pas évident de travailler sur ces sujets.

Puis, vous avez repris dans les compléments qui viendront étayer la délibération le sujet de l'information des populations. C'est quelque chose sur lequel nous devons travailler collectivement. Le fait que ce document soit court est une bonne chose. Il faut vraiment que nous nous en emparions en tant que pouvoir public, État, mais aussi en collaboration avec les autres collectivités territoriales. Cela fait partie des points sur lesquels nous allons travailler pour développer une culture du risque. Je pense que c'est quelque chose d'important. Nous faisons déjà des exercices de prévention des inondations.

À ce titre, je rassure aussi sur les sujets de prise en compte des incidences financières puisque dans les derniers exercices que nous avons eus à conduire en préfecture, nous avons associé au niveau central des juristes mais aussi le ministère des Finances de Bercy qui avait convié les assureurs pour travailler en situation d'exercice au moment où nous ne sommes pas encore dans la crise et où nous pouvons travailler sur tous ces sujets de manière plus anticipée et prévoir, le cas échéant, des dispositifs d'accompagnement en amont. J'adresse un grand merci à la commission et aux services qui ont appuyé ces travaux.

M. PIRIOU :

J'ai envoyé hier une proposition d'amendement sur le texte qui nous est proposé. Pour l'article 2, je lis le texte actuel qui est court : « Le comité de bassin insiste sur l'impact croissant du dérèglement climatique sur les territoires du bassin et la nécessité que les dispositions en matière d'urbanisme et de constructibilité soient renforcées. » Je propose de rajouter : « ... que les dispositions en matière d'urbanisme, de constructibilité et d'aménagement de l'espace rural soient renforcées. »

M. FAUCONNIER :

Nous n'avons pas eu connaissance de cette proposition en temps et en heure. Nous avons pris des décisions en disant que toute nouvelle proposition devait être communiquée suffisamment

longtemps à l'avance pour que tous les membres en prennent connaissance. Il faut appliquer cela à votre proposition. Je vous propose de la communiquer et nous la réétudierons ultérieurement.

M. SERVANT :

Nous constatons tous que le risque augmente et qu'il nous faut gérer les territoires pour limiter le risque et les impacts. Il y a aussi un dispositif qui est d'ailleurs évoqué pour parfois limiter l'impact des inondations, c'est la sur-inondation provoquée. Il s'agit donc de faire appel aux surfaces agricoles ou pas pour sur-inonder en amont de zones urbanisées. C'est un dispositif qui a été parfois appliqué. Nous l'avons vu sur Paris à plusieurs reprises pour limiter les crues sur Paris. Nous l'avons vu sur ce bassin il n'y a pas très longtemps aussi.

Le monde agricole a travaillé avec les services de l'État et les collectivités pour voir comment mettre en place des dispositifs, des protocoles qui permettent de prendre en compte l'impact de cette sur-inondation puisqu'aujourd'hui, dans les dispositifs assurantiels, cela ne fonctionne pas puisque les assurances considèrent que ce n'est pas de l'inondation due à un climat local, que c'est provoqué. Le dispositif des calamités agricoles ne fonctionne pas non plus. Il nous faut donc mettre en place des protocoles.

Tout un travail a été réalisé dans le cadre de la CMI (commission mixte inondation) – je l'avais mené il y a quelques années –, avec un guide pour établir des protocoles. Nous redémarrons ce travail cet après-midi à la suite de la demande des services de l'État pour approfondir et pour intégrer tout ce dispositif dans les nouveaux PAPI. D'ailleurs, il est écrit que les nouveaux PAPI doivent intégrer cela. Je pense que cela va dans le bon sens. Le monde agricole est prêt à participer. Cela coûte beaucoup moins cher que les dégâts dans les zones urbanisées sur les biens et les personnes. Cela fait aussi des impacts beaucoup moins forts pour les assurances. La prise en compte d'une inondation sur une terre qui n'est pas cultivée ou même sur une prairie en décembre-janvier n'est pas très gênante pour le monde agricole. Quand nous arrivons aux mois de mai et juin, l'impact est beaucoup plus fort.

J'aurais souhaité – et nous l'avons dit par ailleurs dans d'autres avis – que ce soit intégré plus fortement dans ce document, que ce soit explicite puisque l'on parle bien de zones de sur-inondation mais pas de ces protocoles. L'article 4 du projet de délibération aborde le sujet indirectement mais nous aurions souhaité que ce soit mis un peu plus fort. J'espère que ce sera repris dans les autres avis que nous avons émis.

M. GANDRIEAU :

Ces sujets ont été abordés en commission Inondations. Il faut les faire courts. Vos propos se retrouvent derrière les mots. Sans aménagement du territoire, il n'y a pas d'urbanisme. Il faut les deux, c'est évident. Ce que vient de rappeler M. Servant correspond un peu à ce que nous disions à propos des acteurs économiques. C'était très large. La « sur-inondation » est un mot que je n'aime pas beaucoup. Les zones d'expansion des crues parfois sont faites pour cela. Effectivement, ce rôle d'indemnisation financière me paraissait important pour l'ensemble des acteurs.

Puis, j'ai oublié deux choses. Premièrement, des dispositions communes existent entre le Sdage et le PGRI. Nous avons notamment repris certains éléments du Sdage, à savoir l'orientation 1B et la disposition 14B-4. Deuxièmement, le vote de la commission Inondations-plan Loire a été favorable à l'unanimité au texte qui a été proposé et travaillé en séance.

M. DEGUET :

Je confirme l'unanimité et ne rajoute rien aux propos de M. Gandrieau. Étonnement, je suis toujours d'accord avec tout ce qu'il dit sur l'inondation. Simplement, sur les diaporamas que vous avez projetés, il y a eu une déformation par rapport à la délibération. Je remercie M. Gandrieau de l'avoir lue complètement. Ce qui est demandé, c'est une attention au changement climatique et une attention particulière à toutes les questions de l'urbanisme parce que nous avons constaté que du fait d'imprécisions dans les définitions, ne sont pas urbanisables les zones qui ne sont pas urbanisées.

Le problème, c'est que quand vous demandez sur le terrain, la notion de « zones qui ne sont pas urbanisées » n'est pas évidente. Il y a des zones qui comptent une ou deux maisons qui sont

considérées déjà comme urbanisées ou simplement parce qu'elles sont classées en U dans les PLU. Il y a donc besoin de définir ces éléments et de comprendre qu'il existe aussi des zones d'expansion des crues dans lesquelles il y a déjà des constructions. C'est pour cela que l'attention est portée non pas sur le changement climatique dans l'urbanisme mais sur le changement climatique et sur toutes les imprécisions qu'il y a sur les questions d'urbanisme et de constructibilité.

Effectivement, je pense qu'il faut aussi regarder les bassins au-dessus mais ce n'était pas forcément la peine de le répéter. Je n'ai rien à rajouter à ce que dit M. Gandrieau. Je suis complètement d'accord avec tout ce qu'il a dit, y compris même avec la question de la sur-inondation. Par contre, faites attention dans la présentation, il faut bien lire le texte tel qu'il est.

Mme ROUSSET :

En tant qu'élue, je confirme les propos de M. Gandrieau sur la mauvaise connaissance des élus sur ces thématiques. La formation des élus sur ce sujet, comme nous avons pu le faire sur d'autres sujets, me paraît importante. Effectivement, il y a ceux qui sont dans la zone et ceux qui n'y sont pas. De ce fait, ils croient qu'ils sont exclus de toute réflexion ou de tout accompagnement, ce qui est une mauvaise analyse de leur part.

Je remercie Mme la préfète pour ses propos qui soulignent ce travail anticipé. Je crois au travail anticipé. C'est ainsi que l'on est moins démuni quand la catastrophe arrive parce que l'on sait être réactif. À ce sujet, j'aimerais rajouter un point. Je rejoins M. Servant mais je vais même plus loin parce que je voudrais parler des collectivités.

Je voudrais vous rappeler mon attachement à la solidarité aval-amont sur ces zones qui vont servir de zones d'expansion de crues et qui doivent s'appliquer y compris aux collectivités qui de ce fait vont geler leurs territoires. Tout comme mes propos sur la question du maintien des zones de biodiversité ou des territoires riches en biodiversité, je crois vraiment qu'il y a à réfléchir sur une fiscalité spécifique sur ces collectivités. Aujourd'hui, tout le système de fiscalité sur les collectivités n'incite ni à prendre soin de sa nature, ni à prendre soin du voisin qui est en dessous. De fait, c'est un effort qui est fait. Il y a une volonté locale ou une obligation de faire. Par contre, il n'y a ni l'attention ni la reconnaissance d'avoir fait. C'est fait pour le collectif. C'est fait pour l'ensemble de tout un territoire, particulièrement l'amont dans ces cas-là.

Mme ENGSTRÖM :

Je prends bonne note de ce que vous soulignez sur le manque de connaissance des élus. J'ai mis en place récemment des réunions de coordination avec les six préfets de région du bassin. Je vais aborder ce point avec les préfets de région. Je vais proposer que l'on fasse des webinaires par département à destination des élus pour expliquer ces points.

Mme ROUFFET-PINON :

Je voulais souligner avec satisfaction le problème des assurances qui a été évoqué. J'ai discuté avec des personnes de la vallée de la Vésubie il y a à peu près trois semaines. Ces personnes étaient très confrontées à ce problème d'assurance. Un camping est parti à moitié. L'assurance refuse de payer la « terre ». Les assurances sont importantes dans les prés et autres. Je me félicite que ce problème d'assurance soit intégré à ce document.

M. FAUCONNIER :

Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Le vote est ouvert. Nous avons eu des départs. Je vois qu'il n'y a plus que 86 participants en visioconférence. M. Burlot nous a fait un petit message pour dire qu'il était obligé de quitter la séance à laquelle il a assisté jusqu'à 12h26.

M. FAUCONNIER :

Je vous propose de clore le vote.

- *Avis portant sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (114 voix pour, 8 voix contre, 6 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-11 du 30 juin 2021.

M. GUTTON :

La commission Inondations-plan Loire a réalisé un beau travail reconnu par le comité de bassin.

**DÉLIMITATION DES ZONES VULNÉRABLES
SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE
AVIS CONSULTATIF**

Point « Planification » n° 1 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Comme l'avait indiqué le président Fauconnier tout à l'heure, l'objectif est que nous puissions avoir terminé les procédures de vote ce matin parce qu'il est possible que certains ne soient pas présents cet après-midi, de façon à arrêter entre 13h et 14h pour un déjeuner et reprendre à 14h.

Nous pouvons rappeler en introduction que Mme la préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne a saisi le 11 mai dernier le comité de bassin pour qu'il émette un avis sur la révision de la cartographie des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole à la suite d'une campagne de surveillance réalisée en partie par l'agence de l'eau et qui s'est déroulée du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

La commission Planification présidée par M. Taufflieb s'est réunie le 3 juin dernier pour examiner ce point. M. Taufflieb, qui est présent à Orléans, va nous présenter son rapport.

M. TAUFFLIEB :

Merci, M. le directeur général, pour ces propos introductifs. Nous sommes dans le cadre de cette directive-cadre, cadrée elle-même par la directive européenne. Vous l'avez à l'écran. Elle impose notamment aux États membres, tous les quatre ans, de désigner les zones vulnérables aux nitrates et de mettre en place la campagne de surveillance liée à ces zones dans les eaux superficielles et souterraines.

Deux réunions ont été consacrées à ce sujet. Nous avons eu, par Nicolas Meyer, une réunion d'échange puis un point de situation en mars 2021. Ensuite, la réunion du mois de juin de la planification est rentrée dans les détails de cette révision des zones vulnérables.

Dans la procédure qui nous est proposée, il a été engagé un projet en concertation avec les acteurs concernés, en premier lieu les organisations professionnelles agricoles, les représentants des usagers de l'eau, les communes et leurs groupements, des personnes publiques et privées qui concourent à la distribution de l'eau, des APNE intervenant en matière d'eau et des associations de consommateurs. Le projet est ensuite soumis à la consultation institutionnelle et du public avant d'être finalisé. Nous en sommes aujourd'hui à la consultation.

Ainsi, le comité de bassin doit rendre un avis sur cette délimitation des zones vulnérables qui nous est proposée. Mme la préfète prendra ensuite l'arrêté de désignation et de délimitation des zones vulnérables assez rapidement compte tenu du sujet et de l'importance de ces zones déterminées.

Le projet de désignation des communes en zones vulnérables vous est présenté à l'écran. C'est celui qui résulte de l'analyse des données de surveillance évoquée par le directeur tout à l'heure et du processus de concertation engagé comme je l'ai rappelé. Je ne vais pas vous présenter les détails, vous les avez dans le dossier de séance et cela a été rappelé longuement par Nicolas Meyer à l'époque à la commission Planification. Je vous invite à vous reporter à l'ensemble des documents qui nous ont été proposés.

La proposition conduit au classement supplémentaire de 212 communes par rapport aux zones vulnérables actuelles. L'essentiel de cette extension concerne la région Auvergne-Rhône-Alpes pour 145 communes, mais aussi quelques communes des régions Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté.

Il vous est aujourd'hui proposé de donner un avis favorable à ce projet de classement et de le compléter par deux recommandations qui rejoignent en partie les retours de la concertation. Vous les avez dans le dossier de séance et la délibération qui vous est proposée.

Les premiers points mis en avant pendant la concertation ont été de souligner d'une part le nombre insuffisant de mesures et d'autre part le caractère atypique et exceptionnel d'un point de vue climatique de la campagne de surveillance, puis de disposer de plus de mesures, s'agissant pour la prochaine campagne de surveillance d'un enjeu qui a été relevé par la commission et qu'il vous est proposé de mettre en avant pour sensibiliser les services dans cette étape importante qu'est la surveillance.

Outre ces questions de surveillance, plusieurs remarques ont conduit à s'interroger sur la caractérisation de la pression agricole, son lien avec les dépassements observés et les moyens pour la réduire. Cette préoccupation n'est pas exclusive de la politique « nitrates ». La commission Planification a proposé qu'un travail soit engagé en vue de l'état des lieux 2025. Vous avez toujours cette course en avant compliquée, avec un calendrier qui chevauche nos travaux de Sdage et les éléments de l'État. Cet état des lieux revient quasiment au moment où le cycle suivant se met en place pour mieux qualifier la pression « nitrates » d'origine agricole sur le bassin Loire-Bretagne. D'ailleurs, la profession agricole rappelle régulièrement ce point d'attention à tenir compte de l'occupation du sol.

Mme ENGSTRÖM :

Vous l'avez dit mais je tiens vraiment à insister sur l'importance du travail de concertation dont a fait l'objet ce dossier. Je veux remercier tous ceux qui y ont contribué. Ce zonage repose sur une analyse extrêmement approfondie des données. La première version est peut-être une version maximaliste. Je rappelle que ce que nous avons proposé au départ, c'était le classement de 750 nouvelles communes. Le travail de concertation a permis de réduire ce nombre de 750 à 212. Je trouve qu'il est important que collectivement, nous puissions acter le compromis qui a été fait pour aboutir au résultat que vous est proposé aujourd'hui.

Dans les facteurs d'exclusion, nous avons tenu compte du caractère isolé de certains pics qui avaient été relevés dans les campagnes de surveillance d'origine non agricole de dépassement au regard soit de dysfonctionnements de stations d'épuration ou de l'occupation du sol, voire de l'occupation de massifs forestiers, soit des cas de non-représentativité des dépassements. Je suis très contente que nous ayons pu faire ce travail et du compromis auquel nous sommes arrivés.

Je voudrais aussi au passage insister sur la vigilance qu'aura l'État par rapport aux impacts du zonage sur l'élevage – ce sont aussi des remarques qui m'ont été remontées –, en rappelant que les éventuels investissements qui seraient nécessaires à la mise aux normes des bâtiments d'élevage pourront être accompagnés par l'agence de l'eau.

Je veux aussi préciser, puisque vous insistiez sur l'importance de parfaire nos outils d'analyse, que dans un souci d'amélioration continue de l'analyse de la pollution par les nitrates, le conseil d'administration de l'agence a adopté un nouveau marché de surveillance qui tient compte des lacunes identifiées et qui nous permettra d'être plus performants lors de la révision prochaine de ce zonage qui va arriver vite, vous l'avez souligné.

Un grand merci pour le résultat, pour la concertation à laquelle nous étions arrivés et pour le zonage tel qu'il est présenté.

Mme BRUNY :

Nous partageons vos propos, Mme la préfète. Nous saluons le travail de la Dreal de bassin en matière de concertation, de fourniture des éléments de compréhension et de pédagogie sur cette procédure de révision des zones vulnérables.

À l'issue de ce travail de révision, nous notons plusieurs éléments significatifs, à savoir :

- un nombre toujours plus élevé de communes à classer (216 au classement contre 4 au déclassement) qui témoigne d'une poursuite de la dégradation des masses d'eau sur le paramètre « nitrates » ;
- des arguments sur le nombre insuffisant de mesures amenant à la non-retention de certaines masses d'eau portant dégradées ;
- des interrogations sur les pressions élevées en zones forestières pour lesquelles des éléments de compréhension devront être trouvés.

Nous voterons favorablement la délibération proposée, et ce d'autant que la commission a amélioré la délibération par son article 2, qu'elle intègre un projet de programme de surveillance renforcée pour les 76 masses d'eau non retenues au classement sur les 108 potentiellement classables, et qu'elle engage pour l'état des lieux 2025 une analyse plus fine de la pression « nitrates d'origine agricole ». Les éléments de connaissance devront permettre à terme un classement plus large parmi les 76 masses d'eau en question.

Nous tenons cependant à rappeler ici que les inquiétudes formulées sur le devenir des élevages en crise structurelle ne doivent pas servir d'alibi au statu quo. Nous connaissons les difficultés de cette filière. Cependant, les politiques de l'eau n'ont pas à souffrir ni à compenser le déséquilibre de la répartition des richesses créées par la filière « viande ». C'est à l'État et aux professionnels de prendre les mesures permettant une meilleure rémunération des éleveurs.

M. SERVANT :

Mme la préfète, vous avez mis en avant le travail de concertation qui avait été évoqué par le président de la commission Planification. Nous reconnaissons qu'il y a eu au cours de ces différents échanges beaucoup de concertation, de prise en compte des questions agricoles ainsi que des évolutions par rapport aux interrogations qui avaient été soulevées. Certes, les résultats paraissent un peu surprenants, notamment d'une seule année de mesures des pollutions d'origine non agricole. Je crois que là-dessus, nous avons bien travaillé ensemble.

Cependant, nous voyons encore aujourd'hui des questions qui restent posées. Cela a été dit. Nous avons sans doute des constats surprenants du fait du changement climatique et sur une seule année de mesures. Nous l'avons dit, quand nous avons des étés secs et chauds ou des hivers doux, nous pouvons difficilement maîtriser les nitrates malgré les mesures mises en place de présence de couverts végétaux. Nous avons des taux qui augmentent sur des zones de forêt. Nous voyons aussi des zones de nouvelles communes classées en zones vulnérables alors qu'elles sont déjà dans des zones d'élevage extensif. Nous l'avons fait savoir à plusieurs reprises. Il reste une certaine incompréhension sur ce que nous constatons.

Ce qui nous inquiète le plus – et cela a été soulevé dans la discussion –, c'est l'impact qu'il va y avoir sur l'agriculture et sur l'élevage. Même s'il faut pallier les difficultés économiques de cette filière avec la question environnementale, nous voyons bien aujourd'hui que l'on va de toute façon mettre un carcan supplémentaire sur certaines zones d'élevage et que l'on ne peut pas maîtriser la position et les décisions que vont prendre les éleveurs avec le projet d'action national « nitrates » qui arrive et ce qui va ensuite être décliné en région.

Des difficultés vont être ajoutées à l'élevage et nous ne pouvons pas l'accepter. La nécessité de travailler sur des outils de suivi a été rappelée par la Dreal tout à l'heure. Il faudrait travailler un peu plus sur les résultats que sur les moyens. Nous avons aujourd'hui des outils de suivi qui nous permettent d'accompagner les agriculteurs. C'est notre rôle dans les chambres. Cela se fait. Nous travaillons là-dessus. Quand on est classé en zone vulnérable, on sait qu'on l'est pour longtemps et que les impacts sont assez lourds pour l'agriculture.

Même si nous partageons tout ce qui a été réalisé – nous reconnaissons qu'un travail important a été accompli –, nous ne pourrions pas soutenir ce projet de classement de zones vulnérables. Il faut que l'on prépare rapidement la suite par rapport à la contribution à apporter au suivi du monde agricole et de ses pratiques.

Mme ROUSSET :

J'ai plusieurs points sur ce sujet, d'abord un point partiel pour répondre sur la question de la concertation. Toutefois, je précise bien qu'il s'agit d'une expérience partielle. J'ai été alertée par des maires qui arrivaient un peu en bout de course des premières présentations pour découvrir que leurs communes étaient classées. Je pense qu'il faut porter une attention très particulière sur ces personnages. Ils sont à la tête d'une collectivité et d'un territoire. Ce ne sont pas eux qui sont source du classement. Il faut être attentif à leur situation, d'autant plus qu'ils peuvent se retrouver médiateurs ou de bon conseil quand les services de l'État vont les voir. Puis, cela noue des relations avec les services de l'État. Je trouve que sur les territoires, c'est toujours très intéressant et constructif. Je porte une attention à cette question.

Ensuite, quand on parle d'articulation entre agriculture, élevage et activités sur un territoire, je pense que les uns et les autres doivent être conscients qu'au-delà même de la filière, il s'agit de la structuration sociétale du territoire. Il faut aussi que nous soyons capables de nous rendre compte des effets collatéraux, même si ce n'est pas le terme approprié, que nos différentes déclinaisons de politiques publiques peuvent avoir sur ces territoires.

J'avoue humblement, je ne sais pas comment il faut faire, je ne sais pas comment il faut prendre les choses mais souvent, nous sommes sur des territoires qui sont déjà un peu sinistrés d'un point de vue socioéconomique. Agrandir le grand désert central, je ne crois pas non plus que ce soit la solution que les uns et les autres, nous cherchions à obtenir. Je mets un point d'attention sur ce sujet.

Enfin, j'ai connaissance, notamment via des discussions avec certaines CLE, d'acteurs qui sont vraiment motivés pour des actions de prévention. Or aujourd'hui, je trouve que nos dispositifs ne sont pas assez puissants et se détournent même un peu de la question de la prévention, laquelle a aussi un coût. Nous voyons bien, y compris à travers la crise sanitaire, que la prévention peut avoir ses vertus que le soin n'a pas. Œuvrer très en amont sur la prévention est plus simple que de faire du curatif qui dure très longtemps et qui entraîne des situations compliquées dont nous avons un mal fou à nous sortir.

M. DORON :

Je rebondis sur les propos de Mme Rousset sur l'aspect de l'action préventive par rapport aux inquiétudes que peuvent susciter aujourd'hui certaines activités de production énergétique sur les territoires et d'un développement un peu tous azimuts, avec toutes les conséquences que cela a en matière de déstructuration des paysages, de ruissèlement et d'érosion, ainsi que d'apport de matières azotées supplémentaires aux cours d'eau et aux milieux naturels. Je veux parler de la méthanisation. En l'occurrence, on est en train de marcher sur la tête. Je pense en particulier à la production de cultures intermédiaires à valorisation énergétique. J'ai quelques dossiers dans le département qui peuvent en attester. Je crains que la prévention ait atteint très rapidement ses limites.

M. BRULÉ :

Je veux insister sur les choses qui ont été dites et qui sont à la fois dans la délibération et dans la diapositive qui a été présentée. Il faut que dans quatre ans, nous ne nous retrouvions pas dans la même situation en termes d'observation, en termes de qualité des masses d'eau ainsi que sur les interrogations qui ont émergé à la suite de l'analyse de ces données sur un certain nombre de zones où nous avons des systèmes d'exploitation qui a priori ne devaient pas conduire à des soucis de teneur en nitrates dans l'eau. Pour autant, nous avons ces problèmes. On n'a conservé que ceux pour lesquels le problème est vraiment patent.

Je sais que des initiatives ont déjà commencé à la suite de cet épisode, à la fois dans des zones nouvellement classées mais aussi dans des zones qui ne sont pas classées mais où nous commençons à avoir des choses. En Bourgogne, je sais qu'ils ont bien démarré. Je pense qu'il est vraiment important que nous puissions tous trouver les bonnes manières d'expertiser et de proposer des actions expérimentales. L'agence de l'eau sera aussi aux côtés de ce type de démarche. C'est prévu dans les modalités d'intervention. C'est vraiment là-dessus qu'il faut que nous arrivions à progresser pour arriver à trouver les premières pistes avant les quatre prochaines années.

M. FAUCONNIER :

Je vous propose de passer au vote. Il s'agit de donner votre avis sur la proposition du président Taufflieb.

M. GUTTON :

Le vote est ouvert.

- *Avis portant sur la révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole.*
- **Adoptée à la majorité (89 voix pour, 29 voix contre, 6 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2021-12 du 30 juin 2021.

M. GUTTON :

Je confirme ce que disait M. Brulé, l'agence de l'eau est prête à accompagner les actions sur ces territoires « frontières », que les éleveurs souhaiteraient mener pour éviter une extension de zonage.

Nous avons évoqué tous les sujets qui devaient faire l'objet d'un vote. Nous pouvons suspendre le comité de bassin. Il est 12h59.

M. FAUCONNIER :

Merci à toutes et à tous. Je vous propose de reprendre la réunion à 14h. Bon appétit à tous !

[Pause déjeuner]

POINT D'ÉTAPE SUR LA CONSULTATION EN COURS SUR LE PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES

Point « planification » n° 2 de l'ordre du jour

M. FAUCONNIER :

Nous allons réattaquer par le point d'étape sur la consultation en cours sur le projet de Sdage et de programme de mesures. Je vous rappelle que nous sommes à mi-parcours de la consultation du public qui s'achève le 1^{er} juillet pour les assemblées et au 1^{er} septembre prochain pour le public.

Un groupe de travail issu de la commission Planification a été mis en place pour analyser les retours de cette consultation. Je propose au président Taufflieb de prendre la parole pour nous présenter ce point.

M. TAUFFLIEB :

Je vous fais rapidement un point sur la consultation, avec un petit rappel que vous avez sur vos écrans. Le 22 octobre, le comité de bassin a validé le projet de Sdage, lequel est parti en consultation. Je vous passe les difficultés liées à la crise sanitaire qui ont un peu décalé les dates et les calendriers. Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre, le projet de Sdage est sur le terrain en consultation avec plusieurs éléments de date butoir entre les particuliers et les institutions et autres établissements territoriaux de bassin.

Nous avons animé, surtout l'agence – et je remercie l'ensemble des services de Philippe Gouteyron pour cela –, les événements qui d'habitude jalonnent la consultation mais directement sur le terrain. Compte tenu de la crise sanitaire, c'était un peu plus compliqué. Il y a eu

une mobilisation par webinaire de manière importante. Il y a eu également les forums de l'eau, la réunion des présidents de CLE pour les sensibiliser avec les animateurs de Sage, ainsi que des participations à différentes réunions techniques avec les conseils économiques, sociaux et environnementaux du territoire. Nous avons eu cinq forums de l'eau, un par territoire de commission territoriale. Ainsi, nous avons mené un certain nombre d'actions. J'ai moi-même modestement participé au CGLE qui a été organisé uniquement en distanciel. Nous avons essayé à chaque fois de solliciter, accompagner, aider, former et informer l'ensemble des acteurs sollicités pour cette consultation.

Nous sommes dans un calendrier de travail contraint. Vous l'avez à l'écran, donc je ne vous le rappelle pas. Nous avons comme objectif février 2022 pour l'adoption par le comité de bassin. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'à partir du 1^{er} septembre, nous engagerons un processus de retour de la consultation.

Au 22 juin, nous faisons un petit point sur le retour. Il y a eu 70 avis des assemblées, 1 700 questionnaires retournés. Je rappelle qu'un certain nombre d'acteurs auront jusqu'au 1^{er} septembre pour nous répondre.

Nous aurons, juste après le comité de bassin, la réunion d'organisation avec le groupe de travail qui a été constitué. Nous allons être accompagnés par le STB. Puis, à la rentrée, nous procéderons à l'analyse des avis exprimés et aux examens des propositions d'ajustement du projet de Sdage et du programme de mesures. Nous allons y travailler de manière intense en quelques réunions entre octobre et novembre.

Retenez la date du 11 octobre prochain qui sera la date où la nouvelle mouture du projet de Sdage sera transmise aux membres des instances. Les différentes commissions concernées – je pense à mes collègues du Littoral, de la COMIN et de la Planification – auront à examiner l'ensemble de ces propositions, chacune dans ses compétences.

Concernant la composition du groupe de travail, certains noteront qu'il faudra peut-être voir au niveau des élus quelques candidats qui ne seraient plus avec nous dans quelque temps. Pour les autres, je pense que c'est à peu près bon. Nous avons acté en commission Planification ce groupe de travail que j'aurai le plaisir d'animer. Nous avons respecté l'équilibre des différents collèges représentés. La mission consiste à analyser l'ensemble des propositions d'ajustement. Nous aurons un groupe pour les modalités de travail puisque nous allons collectivement les mettre en place. A chaque réunion du groupe de travail, les membres examineront l'ensemble des ajustements proposés sur ce projet de Sdage. Nous débattons des ajustements. Nous les classerons. Nous verrons ceux qui font consensus ou unanimité et ceux qui ne font pas unanimité, lesquels seront alors examinés par la commission Planification. Nous fixerons un calendrier contraint et restreint dans les heures qui viennent.

Mon collègue M. le Gal a organisé la dernière fois un groupe de travail qui serait issu de la commission Littoral, qui va être également créé notamment pour la charge spécifique de l'analyse des contributions liées au chapitre 10. L'intérêt du groupe de travail, comme nous avons déjà opéré dans le cycle précédent, est de favoriser l'expression, la compréhension, l'écoute et l'échange entre les représentants, les membres et le secrétariat technique de bassin.

Le calendrier est contraint mais en même temps, il montre aussi l'interconnexion avec mes collègues des commissions Littoral, Inondations et COMIN, chacun ayant son rôle important à jouer. In fine, la commission Planification et le comité de bassin auront la responsabilité de la validation des ajustements du Sdage.

Au 8 juin, nous avons 31 avis, qui sont arrivés à 70 depuis. Les avis sont découpés en plusieurs contributions. Une contribution est rattachée à l'élément pertinent du Sdage qu'elle concerne. Cela peut être une orientation ou une disposition par rapport à l'avis donné et à la contribution qui nous est retournée. À chaque élément, le STB prépare une synthèse et une proposition qui nous sera soumise selon les règles que j'ai rappelées juste avant. Nous pouvons noter que pour l'instant, ce sont surtout les conseils départementaux qui nous ont répondu mais c'était aussi lié à leur actualité politique.

Concernant le bilan intermédiaire de la consultation, 76 propositions avaient une portée générale. Vous avez les détails devant vous. La moitié des contributeurs font des propositions d'ordre général. Puis, une contribution sur deux demande un renforcement des mesures proposées au moment où nous avons commencé à lire les contributions qui nous sont parvenues.

J'ai brossé très rapidement la situation actuelle et la future organisation du groupe de travail. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de nos travaux.

M. DORON :

En matière de communication vis-à-vis du grand public et pour l'appropriation de ces questions qui peuvent être essentielles indépendamment des difficultés que nous avons pu rencontrer les uns et les autres pour organiser des sessions ou des réunions d'information, je pense qu'il serait peut-être nécessaire de relancer une campagne de communication pour resensibiliser et accompagner cette consultation du public avant l'été. Chacun sait qu'une fois les vacances arrivées et l'échéance étant le 1^{er} septembre, nous aurons beaucoup de difficultés à recueillir de nouveaux avis. Il me paraît essentiel qu'il y ait une vraie appropriation du grand public de ce sujet et de ce dossier dans le cadre de ces consultations.

M. GUTTON :

Nous pourrions demander à Stéphanie Blanquart de dire quelques mots. Après chaque comité de bassin, nous ferons une lettre électronique du président du comité de bassin à l'ensemble des interlocuteurs (communes, communautés de communes, départements, etc.). Par ailleurs, nous ferons aussi des relances.

Mme BLANQUART :

Effectivement, nous avons prévu dans le cadre de la lettre électronique de relancer cette consultation. Nous avons des actions de communication ponctuelles. Nous relançons à peu près toutes les deux semaines dans les réseaux sociaux. Nous faisons aussi de la communication de presse. Nos partenaires-relais sur le territoire font beaucoup de communications en ce moment. Nous avons une tendance à un petit ralentissement au début de cette consultation. C'est fortement lié au fait qu'il y avait peu d'événements sur le terrain. Cependant, nous savons que cela va se démultiplier dans les semaines à venir, donc nous sommes plutôt confiants.

M. GUTTON :

Sur les CLE, nous avons laissé un petit peu plus de temps parce qu'il y a eu du retard à la mise en place des nouvelles commissions locales de l'eau. Avec l'aval de M. Taufflieb, la direction de l'évaluation et de la planification a accepté un petit décalage. Un grand nombre de commissions locales vont se réunir avant le 14 juillet. Nous espérons qu'elles pourront nous transmettre au cours du mois de juillet leurs avis complets parce qu'il faut aussi que le secrétariat technique de bassin puisse traiter ces retours. Pour les commissions locales de l'eau, c'est souvent très riche, très complet, très détaillé puisque nous avons affaire à des structures qui sont des spécialistes de nos politiques.

M. DORON :

Je pense qu'il y a nécessité de communiquer dans les collectivités locales. Je dois déplorer qu'il n'y ait pas eu d'affichage. L'affiche *L'Eau vous consulte* est trop souvent absente. Ne serait-ce que le vecteur de communication ou l'annonce de la communication, si au niveau des collectivités les gens ne s'en soucient pas, c'est un peu dommage parce que la commune est le relais local.

M. GUTTON :

Je rappelle souvent que le maire est le premier représentant de l'État sur le terrain. J'espère qu'ils le savent tous. Ils sont officiers de police judiciaire. À ce titre-là, ils ont des pouvoirs de police importants. C'est la richesse de notre territoire. Nous avons un peu moins de 36 000 communes. Par la lettre électronique du comité de bassin, nous pouvons ré-alerter les communes. Il n'est pas prévu de leur envoyer des affiches mais nous pouvons les inviter à la rechercher s'ils ont oublié de l'afficher. En tout cas, elle a été distribuée par La Poste et non pas par d'autres moyens.

M. FAUCONNIER :

M. le directeur, nous pouvons peut-être associer au mailing que nous envoyons le PDF de cette affiche.

M. GUTTON :

C'est une bonne idée. Nous pouvons aussi remettre les supports. Nous allons faire cela.

Mme ROUSSET :

Cet après-midi, nous allons pouvoir être plus taquins, nous ne faisons pas de vote. Ces derniers temps, les affiches dans les communes, il y en avait de plusieurs sortes avec différentes couleurs. Elles ne parlaient pas toutes de l'eau. Néanmoins, je pense que c'est un sujet qui sera de plus en plus prégnant chez les élus, notamment sur les territoires où cela bouge beaucoup en matière de changement climatique et de besoins. La question de l'adaptation est une vraie question.

J'ai vu que vis-à-vis du Sdage, nous avons eu des réponses assez nombreuses de particuliers qui se sont investis de ce sujet. Je resouligne à quel point les documents sont touffus, compliqués et qu'ils sous-entendent d'autres thématiques ou d'autres sujets, des enjeux qu'il faut bien connaître. Je me dis toujours que nous mettons un peu le public en difficulté quand nous lui demandons de nous rendre un vrai avis motivé sur ces questions. Je trouve qu'aujourd'hui, ce sont plutôt des avis d'experts que des avis de simples citoyens. En tant que personnalités qui sont qualifiées pour travailler là-dessus, nous avons bien souffert et nous continuons à souffrir sur ces sujets parce que rien n'est simple. Cela a des conséquences en cascade sur d'autres sujets, donc c'est toujours un peu difficile de s'en saisir.

Je pense néanmoins qu'il faut que nous remercions l'énorme somme de travail qu'il y a là-dessus. Croire que nous faisons de la concertation grand public sur un thème aussi compliqué, je ne sais pas ce que le grand public va en comprendre. Il comprend peut-être qu'il y a vraiment un enjeu sur l'eau mais ce qu'il faut en comprendre derrière, je pense que cela reste quelque chose de compliqué.

M. GUTTON :

Je crois qu'aujourd'hui, nous avons un grand public qui est assez largement formé. Nous l'avons vu ces dernières années, l'accompagnement à la formation est important. Nous avons un public qui est beaucoup plus sensible à ces questions environnementales qu'il ne l'était.

Par ailleurs, l'agence a bien conscience de la lourdeur des documents. Nous avons des documents qui sont plus simples mais qui ne doivent pas non plus masquer une partie de l'information. C'est toute la difficulté du sujet. Nous avons essayé de les rendre plus pédagogiques et plus courts. Le questionnaire lui-même est autoportant. Nous avons déjà des questions qui sont plus simples. Ensuite, les avis des assemblées ont un poids particulier. En l'occurrence, nous avons en face de nous des acteurs organisés et structurés qui ont des services techniques en capacité de préparer leurs avis.

Concernant le grand public, l'agence de l'eau accompagne, au titre de son programme d'intervention, des structures qui ont une vocation de relais. Il s'agit aussi d'accompagner des citoyens pour constituer des avis avec des opérations d'information et de communication. Il y en a qui se font à l'occasion des marchés. Sur le terrain, j'ai vu des choses se faire en Maine-et-Loire. Ces réseaux sont là aussi pour aider à faire émerger des avis, qui sont d'ailleurs plus semi-collectifs plus qu'individuels, de groupes d'acteurs sur le terrain.

Mme ROUFFET-PINON :

Je rebondis sur ce qu'a dit Mme Rousset. Lors des élections départementales, en tant que FNE, j'ai approché des personnes sur les marchés en leur parlant du sujet. Ils m'ont regardé ahuris. Ils m'ont demandé de quoi je suis en train de parler. Je suis persuadée – mais cela n'engage que moi – qu'il y a des gens qui ne comprennent pas, qui ne savent pas, qui ne connaissent pas l'enjeu. Par contre, sur l'ouest de l'Allier où nous peignons avec la sécheresse et sur la Creuse où il y a eu

de grosses sécheresses, il y a des choses qui se font – j'en remercie Mme la préfète –, mais il faut expliquer. C'est aussi notre rôle d'aller expliquer.

M. ALBERT :

Je rejoins aussi les propos de Mme Rousset. C'est compliqué pour le grand public de répondre à tout cela. Le semi-collectif me paraît plus intéressant, notamment sur des réunions plus thématiques que nous pouvons faire avec les collectivités. Cela permettrait de donner des informations aux personnes pour qu'elles aient aussi des orientations à donner. Il est plus facile d'organiser ce type de réunion avec des gens très formés sur le sujet. Comme l'a dit M. Gandrieau, le poids du document fait que le particulier lui-même a du mal à s'y retrouver.

M. VENDROT :

La consultation est aussi un moyen pédagogique que nous utilisons pour faire passer l'idée de l'importance de l'eau. Si les gens n'y comprennent rien, ils nous posent des questions. Nous leur faisons des mémos, des petits trucs très simples qui expliquent l'importance de l'eau. Je dis simplement que s'il n'y a plus d'eau, il n'y a plus de navigation possible, il n'y a plus de kayak. A partir de cela, ils comprennent que c'est important et ils commencent à s'impliquer, à essayer de comprendre comment cela fonctionne.

M. FERRAND :

Sur ce sujet, quand nous voyons les dernières élections qui viennent de se dérouler et le taux d'abstention tel qu'il a été alors que l'on demandait au grand public de lire quatre feuilles et de s'intéresser au sujet qui était d'ordre beaucoup plus général, nous avons vu la réaction : un fort taux d'abstention. Souvent, ce fort taux d'abstention de la population résulte d'une incompréhension dans un premier temps. Puis, dans un deuxième temps, c'est parce que l'avis qui est donné est pris très rarement en compte. Je ne suis pas surpris. Le projet de Sdage en l'occurrence est un document très conséquent qui fait plusieurs centaines de pages.

Je souhaite très fortement – et j'attire avec vigueur l'attention des élus et des techniciens qui vont travailler sur le projet de Sdage tel qu'il est à la concertation – que l'avis des élus qui s'impliquent soit pris en compte, sinon nous risquons aussi d'avoir des élus qui baisseraient les bras et qui ne s'impliqueraient plus du tout. Nous aurions donc en chaîne une double cascade, notamment la population qui ne s'intéresserait pas à ses élus et des élus qui ne s'intéresseraient plus aux problématiques de l'eau. Il arrivera un moment où faute de combattants, cela se décidera par une administration toute puissante sans l'avis du local représenté par les élus qui, il ne faut pas l'oublier, représentent souvent des centaines, voire des milliers ou des millions de personnes.

Mme AUBERT :

Je vais m'exprimer en tant que présidente de la commission Communication et action internationale du comité de bassin.

Effectivement, la consultation sur le Sdage n'est pas tout à fait de même nature que les campagnes de communication et de sensibilisation que nous pouvons mener par ailleurs. Cette consultation dépend de la commission Planification tandis que les autres actions de communication et de sensibilisation plus globales relèvent de la commission Communication. Bien évidemment, il y a des interactions entre les deux.

Je partage l'avis que le grand public ne connaît pas grand-chose aux enjeux de l'eau et des acteurs de l'eau, surtout au-delà des aspects plus polémiques ou plus locaux. Quand on est riverain de telle ou telle problématique, on est plus concerné. Je pense aussi que les médias ont tendance à relayer les événements les plus extrêmes ou les plus conflictuels et de ce fait, cachent les réalités quotidiennes qui sont forcément plus diverses, plus nuancées et concernent tout le monde. Cela renforce le besoin pour l'agence et nos instances de développer des outils de sensibilisation et de communication à l'égard des premiers concernés et des acteurs de l'eau mais aussi très largement vis-à-vis de nos concitoyens.

Nous nous sommes également félicités des sessions de formation qui ont été destinées aux membres du comité de bassin, nouveaux et anciens, avec beaucoup d'utilité et d'efficacité. Ces

formations, qui sont adaptées à différents types de public, devraient être démultipliées. En effet, il est très difficile de donner un avis sur des documents aussi lourds et complexes que le Sdage si l'on n'a pas au préalable un minimum d'information et de formation sur ce dont on parle et pas seulement à une échelle micro-locale mais à une échelle plus globale, territoriale, régionale et de bassin plus largement.

Je pense qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine même si, comme l'a rappelé M. Gutton, il y a beaucoup d'outils qui sont mis en place. Notre commission s'efforce d'évaluer et de traiter de façon à élaborer un nouveau plan de communication qui va venir pour les trois ans qui viennent. J'invite aussi tous ceux et toutes celles d'entre vous qui ont des idées sur le sujet à nous en faire part.

M. DORON :

À l'heure de l'outil informatique, il est vrai que l'on semble privilégier trop souvent la communication sur les réseaux sociaux, tout ce qui est support informatique. Je pense qu'il y a un média que l'on néglige – c'est surtout ce témoignage que je voulais faire –, ce sont les hebdomadaires locaux. En l'occurrence, nous avons une voie d'entrée sur le grand public, sachant que souvent, ils sont tenus par trois ou quatre personnes. J'en veux pour preuve que dans la gesticulation sur la continuité écologique, il n'y avait pas une semaine dans mon département où il n'y avait pas un article dans lequel on défendait le patrimoine des moulins, etc. quand bien même les vraies questions prégnantes d'eau, de préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité, mais simplement la préservation de la ressource en eau au robinet ne sont même pas évoquées. C'est assez affligeant.

C'est comme cela aussi que l'on dénature la façon dont nos concitoyens peuvent s'approprier ces questions. Je renvoie également à la responsabilité politique. Attention au portage de paroles politiques qui peuvent s'exercer ! J'en veux pour preuve certains députés et sénateurs de mon département sur ces questions, qui ont une capacité à nuire et plus enclins à défendre les intérêts particuliers que l'intérêt général. Après, il ne faut pas être surpris que nos concitoyens se désintéressent de la chose politique. Je ne suis pas ici pour parler de la chose politique autre que la politique de l'eau. Je suis là pour défendre un magnifique outil que sont les instances de bassin, la concertation du public et les agences de l'eau, en particulier les programmes d'intervention qui sont là pour soutenir des programmes d'intérêts généraux, et ce, quels que soient les usages.

Mme MATHYS :

Sur la question de la communication vers le grand public, je me demande si nous ne devrions pas plus utiliser la presse locale. En Bretagne, nous lisons *Ouest France* ou *Le Télégramme* plus quelques hebdomadaires comme *Le Pays malouin* à Saint-Malo ou autres. Sauf erreur de ma part, je n'ai rien vu sur le sujet dans la presse locale. Or, il me semble que si nous voulons toucher le grand public, l'utilisation de la presse locale peut être très utile. Je ne sais pas si c'est prévu dans le plan de communication, si cela a déjà été expérimenté. En tout cas, il me semble que ce serait un très bon vecteur.

Mme MÉZIÈRE-FORTIN :

Je suis peut-être un peu naïve ou peut-être que c'est dû à mon admiration sans bornes pour le comité de bassin depuis un certain nombre d'années mais il me semble que les 190 membres du comité de bassin se doivent d'être des ambassadeurs du comité de bassin.

Si chacun des 190 membres du comité de bassin avait fait remplir à son entourage dix formulaires, nous serions déjà à 1 900 contributions.

Si les membres du comité de bassin – et je me mets dans le lot puisque j'ai été en campagne électorale jusqu'à il y a quelques jours – mettaient autant d'ardeur à diffuser le projet de Sdage que nous avons mis d'ardeur à diffuser nos programmes, nous aurions touché énormément de personnes.

Ainsi, il y a déjà une volonté de la part des membres du comité de bassin qui doit être soulignée et qui est de notre responsabilité. Il y a bien évidemment le rôle des associations de protection de l'environnement. Nous l'avons vu, FNE a tenu un stand sur un marché pour l'expliquer aux gens. Puis, surtout, il faut arrêter de dire que c'est trop compliqué. On n'attrape pas les mouches avec du

vinaigre. Si vous donnez un document à quelqu'un en lui disant que c'est trop compliqué pour vous, que c'est une question de spécialiste, personne ne remplira ce document.

La première chose, c'est peut-être déjà d'inciter la personne à prendre le document, à regarder les sujets qui peuvent l'intéresser. Cela peut être la continuité écologique pour les kayakistes. Cela peut être l'eau du robinet pour les jeunes parents qui viennent d'avoir un nourrisson et qui se posent la question de faire un biberon avec de l'eau du robinet ou de l'eau en bouteille. Cela peut être les pêcheurs qui s'intéressent au peuplement piscicole, etc. Bref, c'est notre responsabilité. Je suis un petit peu étonnée des prises de parole qui rejettent la responsabilité sur les personnes qui ne remplissent pas.

Mme ROUFFET-PINON :

Je suis allée à *La Montagne* hier à Montluçon. Ils m'ont dit que c'était trop compliqué et qu'ils ne feront rien. J'ai insisté et ils me reçoivent après-demain. Nous verrons.

M. GUTTON :

Vous allez toucher des centaines de lecteurs.

POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉVISION DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point « programme » n° 1 de l'ordre du jour

Mme ROUSSET :

Il me semblait important que M. Gérard puisse, en cette dernière session, nous présenter l'ensemble de son travail, travail qui a été réalisé avec l'appui sans faille et courageux de Bernadette Doret et de Yannick Mercier.

Je veux préalablement remercier M. Gérard pour son implication. Il a demandé beaucoup de travail à tout le monde, plus particulièrement aux services de l'agence mais à nous aussi. Il nous re-sollicitait. Il revenait à la charge. Il nous a interpellé les uns et les autres de façon différenciée quand il y avait besoin. Il faut le remercier. Il a recherché la complémentarité entre les collègues, ce qui a permis à cette commission de travailler et d'avancer.

En matière d'avancement des travaux de révision du 11^e programme, nous sommes sur des programmes de six ans. Nous faisons des révisions à mi-parcours. Ces travaux ont débuté cette année. Nous avons travaillé par étape au fur et à mesure des différentes réunions. Nous n'avons pas hésité à en rajouter quand nous voulions pouvoir creuser les sujets un peu plus. Puis, nous avons eu les épisodes sanitaires que vous connaissez qui ont bien bouleversé le pays et l'économie mondiale. C'était aussi un facteur à rentrer en ligne de compte. Nous ne pouvons plus, sur nos thématiques environnementales et « eau », travailler en silo. Tout est lié. Il ne faut pas l'oublier même quand nous traitons nos sujets techniques.

Je passe la parole à Bernadette Doret et à Yannick Mercier, que je remercie pour leur implication. Nous leur avons fait réaliser du travail à rebondissements à plusieurs reprises.

Mme DORET :

En l'absence de M. Gérard, je vais essayer de vous faire un retour. Je rappelle que la commission présidée par M. Gérard est une commission mixte du conseil d'administration et du comité de bassin en charge de la révision du programme. Aujourd'hui, l'idée était de vous faire un point d'étape sur l'avancement des travaux de la commission, sachant que cela a été fait également devant le conseil d'administration le 24 juin dernier. Vous aurez à émettre un avis conforme sur le programme révisé probablement à l'automne prochain sur la base d'un projet complet, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je rappelle que nous sommes dans une phase de révision du programme à mi-parcours. Il ne s'agit pas de le réécrire mais comme l'a dit Mme Rousset, nous voyons bien, au travers de l'exécution des trois premières années du programme, qu'il y a effectivement un certain nombre d'éléments de contexte qu'il faut prendre en compte pour mener ces travaux de révision.

La commission Programme s'est réunie à cinq reprises depuis le mois de mars dernier. Vous avez l'ensemble des dates de ces différentes commissions. Avant de préparer son mandat de travail, la commission a pris connaissance du bilan des trois premières années du programme. Même si nous ne sommes pas tout à fait à la fin des trois premières années, l'idée était déjà d'avoir une vision un peu qualitative de ce qui a pu être réalisé sur ces trois premières années du programme. Il s'agissait également, sur le volet financier, de voir où nous en étions de l'exécution. Puis, en fonction de la dynamique de ce qui marche bien ou moins bien, il s'agissait d'essayer de voir quels seraient les ajustements qui pourraient être effectués dans le cadre de cette révision du programme.

Ensuite, la commission a décidé de travailler sur son mandat de travail. Elle a arrêté six orientations sur lesquelles elle a planché. Ce sont ces travaux que nous vous présentons aujourd'hui. Il n'y a pas de hiérarchisation dans les six orientations qui vous sont présentées. Il s'agit juste de vous les rappeler brièvement.

La première orientation est importante puisqu'elle rappelle que cette révision s'appuie sur les enjeux prioritaires qui avaient été ceux du 11^e programme, à la fois poursuivre toutes les actions qui permettent d'atteindre le bon état des eaux en application des objectifs du Sdage, et assurer également, la solidarité envers les territoires, notamment ceux qui sont aujourd'hui en zones de revitalisation rurale, avec des dispositifs particuliers sur ces territoires pour accompagner cette solidarité.

Concernant les principes fondateurs, vous aviez voulu, dans le cadre du 11^e programme, que le programme soit à la fois sélectif, incitatif, territorialisé et solidaire. Cette orientation indique que nous poursuivons de cette façon dans le cadre de la révision.

La deuxième orientation rappelle de bien prendre en compte les éléments de contexte. Le contexte économique est incertain. Nous ne savons pas aujourd'hui quel sera l'impact de la crise sur la fin du programme. Néanmoins, il y a cette volonté de garder de l'agilité et donc la possibilité d'expérimenter et d'être réactif. Cela avait été le cas au lendemain de la crise sanitaire puisque le comité de bassin avait approuvé un plan de reprise. Il y a eu ensuite le plan de relance. Nous allons prolonger le plan de reprise jusqu'à la fin de l'année 2021. C'est bien dans ce cadre que s'inscrit cette orientation.

La troisième orientation, c'est une priorité dans le cadre de cette révision pour une meilleure prise en compte de l'enjeu quantitatif. Là aussi, au vu de la situation qui s'aggrave d'année en année, il s'agit d'en faire le cœur de la révision du 11^e programme.

Ensuite, il est proposé de conserver un niveau de recettes de redevance à la hauteur du plafond. Nous avons fait le constat que la dynamique des recettes ne permettait pas, sur la fin du programme, d'être au plafond des recettes de redevance. Il faut aussi veiller à la bonne dynamique du 11^e programme et regarder dans la maquette financière s'il faut répartir un peu différemment entre les différents domaines pour garder cette dynamique.

La dernière orientation s'inscrit un peu par anticipation de la prise de compétence des collectivités en matière d'eau et d'assainissement. Il s'agit de voir comment nous pouvons les accompagner pour anticiper et faire en sorte que nous puissions, dès le 11^e programme, nous appuyer sur des structures suffisamment robustes pour porter des programmes que nous voyons nécessairement plus ambitieux d'année en année.

Une fois que le mandat de travail a été adopté au cours de la réunion du mois de mai, la commission Programme a eu connaissance de la trame de la lettre de cadrage qui avait été transmise aux présidents de comités de bassin et qui a confirmé que les orientations de ce mandat s'inscrivaient pleinement dans la lettre de cadrage qui devrait nous parvenir prochainement et qui permettra de rebalayer les sujets sur lesquels la commission va devoir continuer à travailler.

Le premier volet sur lequel a travaillé la commission est le volet financier, à la fois le volet « dépenses » et le volet « redevances ». Sur le volet « dépenses », les travaux ont consisté à regarder quels seraient les besoins financiers sur la fin du programme en fonction des différents domaines. Le premier domaine concerne plutôt tout le volet « planification-gouvernance-

connaissance », ce qui relève des études et de la planification à travers les Sage ou les contrats territoriaux. Le second domaine porte sur l'assainissement et l'eau potable. Puis, le troisième concerne la réduction des pollutions en matière industrielle, agricole, la gestion quantitative, la protection de la ressource et enfin ce qui relève du champ des milieux aquatiques.

Ensuite, nous avons essayé de regarder quels étaient les besoins à travers toute la contractualisation. Vous savez que nous avons des outils de contractualisation sur plusieurs années. Cela nous permet de savoir quels sont les projets qui arriveront dans les trois dernières années du programme et de regarder au final quelles seraient les marges de manœuvre disponibles pour pouvoir inscrire des actions nouvelles ou renforcer des actions qui sont inscrites dans le 11^e programme. Lors de ce travail, des marges disponibles ont été identifiées de l'ordre de 11 M€ par an, sachant que cela nécessitait que nous atteignions également le plafond des recettes de redevance.

Sur le volet « redevances », la commission a travaillé plusieurs scénarios. A chacune de ses réunions, nous avons proposé différents scénarios de redevances. Au final, il y a eu un accord pour aller au plafond des recettes et donc aller chercher 6 M€ supplémentaires sur les deux dernières années du programme (2023-2024). C'était trop tard pour avoir un effet sur les redevances 2022.

Au fil du temps, la commission a cheminé vers un scénario qui a été validé par le comité d'administration du 24 juin, qui repose sur différents principes.

Le premier principe a été de prendre en compte l'impact de ces scénarios sur les différents contributeurs. Concernant l'augmentation, pour les acteurs économiques, la volonté a été d'avoir un impact qui soit modéré parce que cela s'adressait à un nombre limité d'industriels.

Le second principe était de rééquilibrer entre les différents usagers parce que la deuxième partie des augmentations portait sur les prélèvements, notamment sur les prélèvements « eau potable ». Là aussi, la commission a souhaité trouver un équilibre entre les redevables qui sont hors des zones de répartition des eaux et ceux qui sont en zone de répartition des eaux pour avoir un impact moins fort sur certains territoires que nous avons identifiés à travers certains scénarios de redevances, puis d'aller chercher des moyens complémentaires au travers du taux de modernisation de collecte pour lequel, dans le cadre du 11^e programme, avait été envisagée une baisse de 3 centimes d'euros et donc de la porter à 2 centimes pour pouvoir compléter le volume de recettes de redevances.

Je vais vous présenter rapidement le scénario qui est retenu. Il consiste à relever les taux qui concernent des paramètres de pollution des industriels sur les paramètres AOX, NO et sels dissous, avec un taux qui a été arrêté à 35 % à atteindre en 2024. Il s'agit donc de relever de 1 centime d'euro par mètre cube le taux de modernisation des réseaux de collecte domestiques, puis d'avoir des taux différenciés selon que l'on soit en ZRE (37 %) ou hors ZRE (46 %). Tout cela conduit à collecter 6 M€ par an, donc en 2023 et 2024, et atteindre ainsi le plafond de redevance.

Ce scénario sera soumis pour avis conforme lorsque le volet « révision » viendra devant le comité de bassin.

L'orientation numéro 3 concernait la gestion des prélèvements. La commission en a fait vraiment une priorité de la révision, avec des évolutions importantes des modalités, et donc une réécriture complète de ce chapitre relatif à la gestion quantitative en lien avec les Assises de l'eau. A été soulignée la nécessité de pouvoir accompagner les économies d'eau partout sur les territoires et pour l'ensemble des usages, puis de promouvoir les démarches de PTGE (plans territoriaux de gestion des eaux) qui vont permettre de regarder sur un territoire donné l'ensemble des prélèvements des différents usagers et d'essayer d'arriver à des gestions plus équilibrées. A également été mise en évidence la possibilité de recourir à la substitution des prélèvements, lorsqu'ils sont impactants, en dehors des zones de répartition des eaux alors qu'aujourd'hui, dans le 11^e programme, ce sont uniquement dans ces zones que nous pouvons intervenir.

La commission Programme a émis un avis favorable sur cette proposition.

Ensuite, dans le cadre du 11^e programme, compte tenu du cadre financier contraint, il avait été proposé de se consacrer aux priorités en lien avec l'atteinte des objectifs du Sdage. Il a été envisagé éventuellement l'arrêt de certains dispositifs. Néanmoins, pour que les arrêts ne soient pas brutaux, il est proposé de laisser la première partie du programme pour avoir le temps d'informer les bénéficiaires potentiels, faire émerger les actions et se donner une clause de

rendez-vous à mi-programme pour voir si ces dispositifs doivent être arrêtés, modifiés ou encore maintenus. Vous avez l'ensemble des dispositifs qui avaient fait l'objet de cette clause de rendez-vous avec, selon les dispositifs, soit des propositions de confirmation de l'arrêt, soit des dispositifs qui sont ajustés. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Ce sera présenté plus complètement lorsque les travaux sur la révision seront terminés.

Concernant l'orientation numéro 6, dont les travaux devront être repris par la commission, il s'agissait de voir de quelle façon le 11^e programme pouvait encourager les collectivités qui ne sont pas structurées aujourd'hui à le faire avant l'échéance de 2026, et donc pouvoir les accompagner pour qu'elles soient prêtes le moment venu. Aujourd'hui, la commission a identifié un dispositif qui permettrait éventuellement de mettre à disposition des EPCI de l'ingénierie pour qu'ils puissent mener des études sur la structuration des compétences et qu'ils puissent ainsi être prêts à exercer la compétence, à la fois sur le volet « eau et assainissement », mais également probablement pour continuer à accompagner les réflexions même si, en matière de GEMAPI, la compétence est exercée depuis 2018. Nous voyons bien que la commission n'a pas forcément abouti sur ces propositions et donc reprendra ses travaux.

La dernière orientation est en lien avec les éléments de contexte que j'ai décrits au début de la présentation. L'idée était de rester dans une dynamique où nous pouvons continuer à expérimenter de nouveaux dispositifs, parfois pour anticiper la préparation du 12^e programme. Il se peut que nous ne soyons pas en capacité aujourd'hui de faire des propositions de modalité. Cependant, nous pourrions expérimenter sur les trois dernières années du programme et répondre à des situations exceptionnelles, en passant devant le conseil d'administration lorsque l'on déciderait d'appels à projets qui seraient dérogoratoires au sens où il n'y a pas de modalité dans le programme mais qui, pour autant, s'inscriraient complètement dans les orientations du comité de bassin, avec un encadrement de la méthode pour garantir l'approbation par la commission mixte Programme et le conseil d'administration et de l'enveloppe financière pour ne pas dévoyer les priorités du programme d'intervention.

C'est la fin de la première séquence des travaux de la commission. Si nous regardons maintenant le calendrier, vous voyez que des commissions sont programmées à la fin de l'été pour reprendre les travaux de la révision. L'idée est de finaliser la plupart des propositions que je vous ai présentées, qui sont issues des premiers travaux de la commission, puis de se remettre à travailler sur des points qui restent à traiter, notamment ceux qui sont issus de la lettre de cadrage ou d'autres points qui pourraient être identifiés d'ici la rentrée. Voilà rapidement présenté l'avancement des travaux de révision à la suite de ces cinq réunions de la commission Programme.

CAMPAGNE EN IMMERSION

Point « communication » n° 1 de l'ordre du jour

Mme BLANQUART :

Bonjour à toutes et à tous. À présent, je vais vous présenter la campagne *En immersion*. C'est une campagne nationale de communication portée par les six agences de l'eau. C'est la saison 3 qui est la dernière saison, d'où cette présentation. C'est un souhait émis par la commission Communication et action internationale de vous faire connaître tout ce qui a été mené sur cette campagne.

Cette campagne *En immersion* émerge d'un besoin. En 2018, lors du baromètre de l'eau, 89 % des Français avaient émis le besoin d'être informés davantage sur la question de l'eau de manière générale, que ce soit la qualité, la ressource en eau, la qualité des eaux de baignade ou simplement la question de la disponibilité de l'eau. Ce sont des sujets importants qui sont ressortis. La campagne *En immersion* a pour objectif de répondre à cela : informer les Français sur les grands enjeux de l'eau.

Cette campagne de communication est destinée au grand public. Nous allons vous diffuser un exemple de vidéo. Cela a une vocation à la fois pédagogique et humoristique pour attirer les

personnes vers ces sujets sensibles que sont les sujets de l'eau. Elle est de dimension nationale, donc ce sont bien les six agences qui mènent cette action en commun. Elle a une forte dominante digitale. C'est donc essentiellement sous format numérique.

L'objectif premier de cette campagne est de valoriser les résultats des six agences de l'eau. Il s'agit aussi de montrer nos actions, ce que nous faisons concrètement. Nous montrons au fil de l'eau des actions qui sont financées par les agences de l'eau et les résultats de ces actions sur le terrain. Nous sommes sur du très concret. Nous communiquons également sur la notion de bon état mais nous essayons surtout de faire valoir des exemples concrets d'action.

L'idée est également d'accroître la lisibilité et la visibilité des missions des agences de l'eau en faisant simplement comprendre qui nous sommes et ce que nous faisons. Nous parlons notamment du comité de bassin et des instances dans le cadre de cette campagne En immersion. Nous essayons de faire comprendre la gouvernance qui est associée à notre action sur le territoire. Nous parlons également des leviers d'action en présentant tout simplement notre programme d'intervention, en essayant de l'explicitier et de faire comprendre.

Cette campagne s'est déjà déroulée sur 24 mois. Nous avons eu deux saisons entre 2018 et 2020. Au vu de son succès, nous avons décidé en décembre 2020 de continuer et de la prolonger à travers une saison 3.

Je vous invite vraiment à consulter le site internet enimmersion-eau.fr. Chaque mois, nous prenons une thématique en lien avec les sujets de l'eau, sur laquelle nous déclinons beaucoup de supports de communication. Nous avons un épisode d'une web-série, avec deux personnages principaux qui vont discuter autour des enjeux de l'eau. L'idée est vraiment d'attirer l'attention du public sur ce sujet. Puis, autour de cette vidéo un peu humoristique, nous faisons de la pédagogie. Nous apportons des informations qui sont factuelles, des données, des chiffres. Nous apportons du contenu. Nous avons des infographies qui sont disponibles sur le site et qui permettent d'expliquer différentes thématiques liées à l'eau. Nous avons six à douze actions locales qui sont mises en avant. Chaque agence chaque mois a mis en avant deux actions sur son territoire. Ensuite, nous apportons des définitions, des décryptages, des quizz, des conseils... Nous avons un bureau d'études qui travaillait avec nous sur cette campagne et qui était disponible sept jours sur sept pour répondre aux questions sur les réseaux sociaux.

Nous avons eu la possibilité, sur deux fois douze mois, d'aborder un grand nombre de thématiques (la protection du littoral, le changement climatique, la gestion des eaux pluviales, l'implication citoyenne...). Nous avons aussi abordé des sujets un peu plus ardues comme la surveillance de la qualité des eaux pour faire comprendre que ce que nous, agence de l'eau, faisons sur cette thématique.

Nous avons aussi abordé la question de la fiscalité de l'eau. Nous avons parlé du prix de l'eau. Nous avons répondu aux internautes sur ce sujet. Nous avons parlé de la continuité écologique, de la restauration des cours d'eau et de la notion de développement économique associée à la ressource en eau. Beaucoup de thématiques sont aujourd'hui disponibles.

Vous voyez à l'entrée du site les onglets « web-série », « décryptage », « ressources » et « les agences de l'eau ». Les web-séries, ce sont de petites vidéos. C'était vraiment la porte d'entrée. Ensuite, vous avez dans « décryptage » des exemples d'actions qui ont été mises en avant par l'ensemble des agences. Vous avez également un onglet « ressources ». C'est important puisque nos partenaires sur le territoire (et notamment, les associations) utilisent beaucoup ces ressources. Ce sont des infographies qui vont expliquer différentes thématiques et de manière très simple. Puis, nous avons une présentation des agences de l'eau.

Une communauté qui monte... Nous n'allons pas forcément regarder les chiffres mais nous voyons bien que les courbes sont croissantes. Cela a très bien fonctionné. C'est une communication nationale. Nous avons vraiment un relais sur l'ensemble du territoire. Nous avons des chiffres parlants et qui nous poussent à continuer via une saison 3. Je vous donne juste un chiffre. Nous sommes autour de 20 000 personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux. Sur le Tweeter de Loire-Bretagne, nous sommes à peu près à 3.900 personnes. C'est pour vous donner une dimension. Puis, nous avons à peu près 230 000 visiteurs sur nos pages. Nous avons donc une communauté assez conséquente pour cette campagne *En immersion*.

En immersion, la saison 3... Vous avez en bleu ce qui va changer. Nous avons une entrée très humoristique à travers nos vidéos. Maintenant, nous sommes passés sur des formats podcast, donc c'est de l'audio. Ce sont des personnages qui vont venir s'exprimer, qui vont parler de l'eau et

de la manière dont ils vivent autour de leur cours d'eau. Cela peut être des élus, des sportifs, des associations qui travaillent près d'une rivière. Tout le reste est conservé, à savoir la mise en avant de notre action.

Je vais vous donner une petite information et c'est important par rapport aux débats que nous venons d'avoir. La saison 3 est basée notamment sur la consultation du public. Comme elle portait sur les six premiers mois de l'année, et comme nous avons un enjeu de communication commun entre les six agences, nous portons la consultation du public. Cela a été rappelé dans les échanges précédents, la consultation du public porte sur le Sdage. Pour nous, c'est aussi une occasion essentielle pour sensibiliser sur les enjeux de l'eau. Cette saison 3 va donc permettre de mettre en avant la consultation du public à travers nos questionnaires.

Voilà pour la présentation d'*En immersion*. Je vous invite vraiment à aller sur le site, à relayer cette action. Vous avez tous les supports, y compris les réseaux sociaux (Instagram, Facebook) et le site internet, tout ce qu'il faut pour pouvoir relayer auprès de vos communautés. Nous souhaitons vous diffuser l'une des vidéos qui ont été produites dans les premières semaines de lancement de la campagne *En immersion* pour vous faire connaître l'entrée qui avait été retenue pour cette campagne lors des deux premières saisons.

[Projection vidéo]

M. GUTTON :

C'est volontairement décalé. C'est pour attirer le grand public vers les thématiques de l'eau. Je ne sais pas si c'est une réponse aux interrogations de Mme Rousset mais il s'agit, à partir de ces petits films, de venir découvrir les ressources apportées par *En immersion* qui sont très complètes. Vous verrez que c'est très bien fait. Il y a un grand nombre de données d'informations, de présentations de projets ou de réalisations qui permettent de mieux comprendre nos politiques complexes.

THÉMATIQUE « INTERNATIONAL »

Mme AUBERT

Je vois qu'il n'y a plus que 37 personnes connectées. Nous gardons toujours le meilleur pour la fin. Nous terminons par une information sur l'action internationale. J'ai souhaité que sur le point précédent, vous soyez informés de cette campagne *En immersion* qui, comme vous l'avez vu, est très créative et contient des supports de communication extrêmement divers, des infographies, etc. Il y a vraiment de tout. C'est une mine d'informations pour l'ensemble de nos concitoyens et du grand public et les acteurs de l'eau en général. Au même moment, il y a eu un coup de projecteur sur l'action internationale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Je vais faire un rappel du cadre international et national dans lequel nous agissons. Le sommet des Nations unies sur le développement durable a conduit à l'adoption de ce que nous appelons l'Agenda 2030 et des 17 objectifs de développement durable, dont l'ODD 6 qui concerne l'eau. Nous agissons également dans le cadre des règlements et lois nationaux. Un projet de loi relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales vient d'être adopté. Puis, la stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement 2020-2030 est assez récente aussi. Enfin, l'accord de Paris sur le climat de 2015 a conduit à une contribution à l'initiative 100 projets eau et climat pour l'Afrique et renforcé lors du *One planet summit* de 2019 auquel les agences de l'eau participent.

Il y a eu aussi un rappel des engagements des agences de l'eau et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en particulier qui, comme les autres, a la possibilité de consacrer jusqu'à 1 % de son budget au soutien de projets de solidarité internationale pour l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays du sud selon les termes de la loi Oudin-Santini. Le sénateur Oudin est décédé récemment. Nous lui avons rendu hommage il y a quelque temps maintenant. Cette loi date de 2005. Je précise qu'elle concerne surtout l'accès à l'eau et à l'assainissement. Les termes sont rédigés ainsi, mais maintenant, nous en avons une vision un peu plus élargie et qui intègre la

préservation de la ressource en eau concernant le grand cycle plus spécifiquement. Une réflexion est en cours là-dessus.

Depuis 2013, 15 M€ ont été mobilisés par an pour les six agences pour un total de 30 M€. Pour le bassin Loire-Bretagne, vous avez les chiffres de 2020 : 3,1 M€ pour 60 projets, 650.000 personnes bénéficiaires, dont 80 % en Afrique. Un nouveau partenariat est en cours de constitution avec le ministère des Eaux et forêts de la Côte d'Ivoire. 3,1 millions d'euros peuvent paraître peu. Néanmoins, ce sont des projets extrêmement concrets qui ont des effets leviers importants et qui sont extrêmement utiles aux populations locales.

Pour vous permettre d'avoir une meilleure idée des projets qui sont soutenus, nous vous proposons deux exemples qui sont les lauréats des Trophées de l'eau, d'abord celui de 2021 que notre commission a attribué au comité de soutien du Cher, au GK Savar, pour l'accès à l'eau potable sur la côte des Sundarbans au Bangladesh dans un contexte très difficile. Il s'agit de soutiens techniques et financiers à la réalisation de projets d'accès à l'eau extrêmement utiles aux populations locales, de 300 latrines familiales, avec 16 000 personnes bénéficiaires. Cela représente de multiples bénéfices en termes sanitaire et en termes d'émancipation des femmes et des filles par rapport au portage et à la corvée d'eau. Ce sont des opérations extrêmement efficaces, utiles et qui sont suivies par nos référents sur le terrain et par nos services.

L'autre exemple est celui du lauréat 2019 des Trophées de l'eau qui ont été décernés à l'association Anjou-Madagascar pour l'accès à l'eau dans le village de Sahanivotry. Là aussi, c'est une opération au plus près des acteurs de terrain, qui a été réalisée avec eux, qui a apporté des bénéfices majeurs et qui a soulagé considérablement les villageois en permettant la réalisation d'infrastructures simples mais solides, durables et qui ont rempli les objectifs définis.

Ces deux exemples vous montrent que cette politique de coopération décentralisée comme nous l'appelons, avec les moyens de l'agence de l'eau même s'ils sont modestes, contribue à des réalisations assez formidables et qui mobilisent les élus et les associations de notre pays, les collectivités locales comme les acteurs sur le terrain dans les pays concernés.

Ce petit point d'information a pour but de vous donner envie de mobiliser davantage les représentants que vous êtes dans vos différents territoires, y compris dans les projets d'aide que vous avez examinés lors du conseil d'administration. Vous avez peut-être remarqué que beaucoup de ces projets sont issus de la Bretagne et des Pays de la Loire, ce qui est très bien, où il y a une culture de solidarité internationale très présente, mais je ne doute pas aussi qu'elle est aussi présente dans d'autres parties du bassin. Nous avons souhaité faire ce point d'information pour intéresser, susciter et donner envie aux territoires que vous représentez de se lancer dans ce type de projet ou de proposer des projets qui ont peut-être déjà cours au soutien de l'agence de l'eau et de notre bassin Loire-Bretagne.

Je vais dire quelques mots pour terminer sur l'actualité en cours. Pour plus d'efficacité et de complémentarité, les six agences de l'eau se concertent sur ces programmes de coopération internationale. Vous en aurez une idée à travers le rapport d'activité inter-agences 2013-2018 qui est une mine d'informations. Nous vous adresserons le lien qui vous permettra de découvrir ce rapport d'activité.

Nous avons aussi un accord-cadre de partenariat entre les agences de l'eau et l'Agence française de développement qui date de décembre 2019 et qui, là aussi, a un effet levier très important.

Puis, l'appel à projets inter-agences « eau et solidarité internationale » a été lancé en janvier 2021 et a suscité beaucoup de réponses que nous allons traiter très prochainement à travers un jury qui se tiendra le 31 août et auquel je participerai avec d'autres.

Enfin, le 17 juin dernier, les référents internationaux des instances de bassin se sont réunis à Toulouse, accueillis par l'agence de l'eau Adour-Garonne qui est l'agence coordonnatrice pour l'action internationale. Nous avons discuté de notre participation ou de notre présence dans un certain nombre de forums internationaux, que ce soit les grandes conférences sur le climat ou sur la biodiversité, mais aussi sur les réseaux internationaux d'organismes de bassin qui jouent un rôle d'échange, de concertation et de bonnes pratiques extrêmement utiles, ou le prochain forum mondial de l'eau qui aura lieu à Dakar en mars 2022.

J'en reste là. Je ne veux pas développer ici ce que nous appelons l'effet papillon. Il ne s'agit pas simplement de bonnes intentions et de bonnes œuvres mais aussi de prise en compte de réalités et de soutien à des initiatives locales dans les pays en développement, qui sont extrêmement

utiles. Nous sommes tous interconnectés. Ce qui se passe là-bas a un impact ici et réciproquement. C'est pour accélérer cette prise de conscience que j'ai souhaité faire ce petit point en fin de réunion mais nul doute que nous aurons l'occasion d'y revenir les prochaines fois. Merci de votre attention.

M. FAUCONNIER :

Merci, Mme Aubert, de cette présentation qui était très intéressante. J'en profite pour rappeler que toutes les parties du bassin peuvent participer. Nous avons bien vu que l'amont du bassin n'avait pas été trop impliqué, donc nous allons chercher des relais.

M. GUTTON :

Je me réjouis que vous ayez été nombreux en présentiel, quoiqu'insuffisamment encore. Les règles de distanciation ou de densité se lèvent, donc nous espérons véritablement pouvoir, à la rentrée de septembre, être plus nombreux. Comme je l'ai dit en introduction, nous allons réfléchir à nouveau à l'idée d'un comité de bassin en présentiel pour les élections parce qu'il est quand même important d'être présents quand nous avons à désigner un président de comité de bassin, des présidents de commission ou des représentants au conseil d'administration. C'est un temps démocratique important.

Il faut que nous réfléchissions aussi à la façon d'avoir des temps d'échanges qui permettent aux nouveaux entrants, ceux qui demain prendront plus de responsabilités au sein du comité de bassin – nous avons eu des séquences de formation, donc ils sont maintenant fin prêts –, de mieux connaître les sujets, mais également leurs collègues du comité de bassin, ceux de leur collègue et ceux des autres collèges. Nous avons quelques semaines pour imaginer quelque chose en la matière.

M. FAUCONNIER :

Je vous remercie pour votre participation et vous souhaite un très bel été.

Je vous donne rendez-vous le 17 septembre.

La séance est levée à 16h.

COMITÉ DE BASSIN
SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN
Réunion du mercredi 30 juin 2021

(à 10h à l'agence de l'eau Loire Bretagne)

Membres

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	EN VISIO	
A	Mme ARCANGER Jacqueline		
A	Mme AUBERGER Eliane		
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	EN VISIO	
A	M. AYRAL Bertrand		
P	Mme BARANGER Hélène	EN VISIO	Mme GOUIN Véronique
P	M. BARRY Philippe	EN VISIO	
A	Mme BARTEAU Frédérique		
A	M. BAUDOT Christian		
P	M. BAYLE Pierre	EN VISIO	
P	M. BEAUDOIN David	EN VISIO	
A	Mme BERNARD Nathalie		
A	M. BERTHIER Emmanuel		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme BERTRAND Julie		
A	Mme BESSIN Sabine		
A	M. BLONDET Jacques		
P	M. BOCK François	EN VISIO	
P	M. BODENES Jean-Michel	EN VISIO	
A	M. BOIGARD Fabrice		
P	M. BOILEAU Fabien	EN VISIO	Mme BERTRAND Julie
A	M. BOISNEAU Philippe	EN VISIO	
P	M. BOIVENT Joseph	EN VISIO	
P	Mme BONNEAU Marie-Thérèse	EN VISIO	
A	M. BONNEFOUS Nicolas		
R	Mme BONNEVILLE Annick R. par M. François-Jacques CHENAIS	EN VISIO	
A	M. BOTHOREL Eric		
A	M. BOUJLILAT Hicham		
A	Mme BOUVET Françoise		
A	Mme BRAS Mona		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme BRAUD Christelle		
A	M. BROSSIER Jean-Claude		
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. MAILHOS Pascal M. BAUDOT Christian
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	M. GUERET Jean-Pierre
R	Mme BUCCIO Fabienne R. par M. Jean-Rémi DUPRAT	EN VISIO	
P	M. BURLOT Thierry	EN VISIO	
P	Mme CHALOT Marion	EN VISIO	
P	M. CHARPENTIER Arnaud	EN VISIO	
A	M. CHITO Christian		
A	M. CHOLLET Fabrice		
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	M. BROSSIER Jean-Claude M. VERRIER Christophe
P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
A	Mme DAFFIX-RAY Pierrette		
A	M. DALLES Bruno		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme DAVAL Catherine	EN VISIO	
P	M. DE BOISSIEU Bertrand	EN VISIO	
P	M. DE PAUL Camille	SIGNÉ	Mme BARTEAU Frédérique Mme GARCON Agnès
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	Mme DELATTRE Flavie	EN VISIO	
P	Mme DELMOULY Véronique	EN VISIO	
R	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme Marie-Hélène GRAVIER	EN VISIO	M. SUDRY Fabien M. LESTOILLE Jean-Pierre
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	M. DOUCET Claude		
P	Mme DUBOIS Marielle	EN VISIO	
A	M. DUCOS Yves		
A	M. DUPUY Paul-Henry		
P	M. EL ARRASSE Abdelmajid	EN VISIO	
P	Mme ENGSTRÖM Régine	SIGNÉ	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	SIGNÉ	Mme GERARD Faustine Mme LE COGUIC Marjorie
A	Mme FÉLIX Irène		
A	Mme FENEON Stéphanie		
P	M. FERRAND Emmanuel	EN VISIO	M. PAGESSE Pierre
A	Mme FOURTUNE Marion		
P	M. FRECHET Daniel	EN VISIO	M. MARTINS Elmano
P	Mme GALLIEN Cécile	EN VISIO	Mme GUEUGNEAU Edith
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	Mme YVARD Séverine
A	Mme GARAND Annabelle		
A	M. GARCIA Pierre		
A	Mme GARCON Agnès		
P	M. GAULANDEAU Claude	SIGNÉ	
A	Mme GERARD Barbara		
A	Mme GERARD Faustine		
P	M. GERAULT Laurent	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme GIBAUD Catherine	SIGNÉ	M. HABERT Laurent
P	Mme GIRAUD Charline	EN VISIO	
R	Mme GOUACHE Florence R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès
A	Mme GOUIN Véronique		
A	M. GRANDIERE Jérémy		
P	M. GRELICHE Eric	EN VISIO	
A	Mme GRIVOTET Françoise		
A	M. GUERET Jean-Pierre		
A	Mme GUEUGNEAU Edith		
P	M. GUILLAUME Pierre	EN VISIO	
P	M. GUITTON Jean-Sébastien	EN VISIO	M. HERVOCHON Freddy Mme GARAND Annabelle
P	M. GUYON Didier	EN VISIO (jusque 11h)	
A	Mme GUYOT Justine		
A	Mme HAAS Betsabée		
A	M. HABERT Laurent		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme HAMARD Marie-Jo		
R	Mme HATSCH Valérie R. par Mme Anne GELY	EN VISIO	<i>M. DUPUY Paul-Henry</i>
P	M. HAUCHECORNE Bertrand	EN VISIO	
P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	EN VISIO	
A	M. HERVE Marc		
P	M. HERVE Pascal	EN VISIO	
A	M. HERVOCHON Freddy		
P	M. HUET Gilles	EN VISIO	
A	Mme HUET Solange		
A	Mme JODAR Christiane		
A	Mme JOUSSELIN Angèle		
A	Mme KERBORIOU Edwige		
P	Mme KERGUILLEC Véfa	EN VISIO	<i>Mme BERNARD Nathalie</i>
A	M. LABBE Joël		
P	Mme LAMOUR Marguerite	EN VISIO	
P	M. LE COAT Robert	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme LE COGUIC Marjorie		
P	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth	EN VISIO	
P	Mme LE FERRAND Maryvonne	EN VISIO	
P	M. LE GAL Philippe	EN VISIO	<i>M. BOISNEAU Philippe</i>
P	M. LE GOFF Roger	EN VISIO	
A	M. LE MAIGNAN Gilbert		
A	Mme LE QUER Marie-Christine		
P	Mme LE SAINT Florence	EN VISIO	<i>Mme MAHE Laurence M. BOTHOREL Eric</i>
R	M. LEBAS Olivier R. par Mme Sophie OLLIVIER	EN VISIO	
A	M. LECHAUVE Michel		
P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
R	M. LEGENDRE Rodolphe R. par Mme Gwenaëlle CROTTE-BRAULT	EN VISIO	
P	Mme LEGRAND Marion	EN VISIO	
P	M. LEGRET Denis	EN VISIO	<i>Mme GERARD Barbara</i>
P	M. LEIBREICH Johann	EN VISIO	<i>M. SPECQ Bertrand</i>

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
R	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	M. DALLES Bruno M. STOUMBOFF Michel
A	M. LOSTANLEN Georges		
A	Mme LOUBIERE Delphine		
A	Mme MAHE Laurence		
A	M. MAILHOS Pascal		
A	M. MARCHEGAY David		
A	M. MARTIN Didier	EN VISIO	
A	M. MARTIN Lionel	EN VISIO	
A	M. MARTINS Elmano		
A	M. MARY Jean-François		
P	Mme MATHYS Nicole	EN VISIO	Mme FENEON Stéphanie
P	Mme MAUSSION Patricia	EN VISIO	Mme ARCANGER Jacqueline
R	Mme MEDARD Alice-Anne R. par M. Sébastien GOUPIL	EN VISIO	
P	M. MENIER Jean-René	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. MERY Yoann	EN VISIO	M. VAURS Christophe
P	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	SIGNÉ	
P	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	EN VISIO	
A	M. MICHEL Louis		
P	M. MILLIERAS Christophe	EN VISIO	
P	Mme MOATAR Florentina	EN VISIO	
P	M. MOELO Didier	EN VISIO	
P	M. MOREL Gilles	EN VISIO	
A	Mme MORIZIO Annick		
A	M. MULLIEZ Stéphane		
A	M. MURZI Lucien		
R	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY	EN VISIO	
A	M. NOYAU Philippe		
P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	EN VISIO	
P	M. ORVAIN Jérôme	EN VISIO	Mme HAAS Betsabée

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. PAGESSE Pierre	EN VISIO	
P	M. PATEY Philippe	EN VISIO	
A	Mme PAULIC Claire		
P	M. PAVILLON Jean-Paul	EN VISIO	M. BLONDET Jacques
P	M. PERROCHON Serge	EN VISIO	
P	M. PIERSON Jean-Paul	EN VISIO	
P	M. PIRIOU Jean-Yves	EN VISIO	Mme AUBERGER Eliane
R	M. POINSSOT Christophe R. par M. Alain SAADA	EN VISIO	
P	M. POINTEREAU Rémy	EN VISIO	
A	M. POIRIER Fredy		
A	M. PUYRAZAT Michel		
P	Mme RAPOSO Sophie	EN VISIO	Mme LOUBIERE Delphine
R	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par M. Samuel SEMPE	SIGNÉ	M. DUCOS Yves M. VINCENT Patrick
P	Mme RIFFAUD Samia	EN VISIO	
P	Mme RIVET Michelle	EN VISIO	Mme FELIX Irène

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme ROCHER Isabelle		
P	M. RONDEAU Joseph.	SIGNÉ	
P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
P	M. ROUSSEL Pierre	EN VISIO	
P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	Mme JODAR Christiane M. CHITO Christian
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. NOYAU Philippe Mme KERBORIOU Edwige
A	M. SCHWARTZ Wilfried		
P	M. SELLIER Guillaume	EN VISIO	M. MULLIEZ Stéphane
P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	M. BONNEFOUS Nicolas
A	Mme SIMONNET Pascale		
A	M. SPECQ Bertrand		
A	M. STOUMBOFF Michel		
A	M. SUDRY Fabien		
R	Mme TAHERI Françoise R. par M. Denis GANDIN	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
R	M. TRETOUT Olivier R. par Mme Lucie TRULLA	EN VISIO	M. PUYRAZAT Michel
P	M. VACHELARD Jean-Luc	EN VISIO	
P	M. VALETTE Charles	EN VISIO	M. MARY Jean-François
P	M. VALLÉE Mickaël	EN VISIO	
A	M. VAURS Christophe		
P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
A	M. VERRIER Christophe		
P	M. VIAL Christophe	EN VISIO	
A	Mme VIEL Kathia		
A	Mme VINCE Agnès		
A	M. VINCENT Patrick		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	EN VISIO	
A	Mme YVARD Séverine		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	158

Présents : 110
Dont représentés : 14
Pouvoirs donnés : 48
Absents : 80

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	EN VISIO
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	Mme MONNIER Véronique	
A	M. RAYMOND François	

Participent également

	NOM	EMARGEMENT
P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	EN VISIO
P	M. JEGOU Jean-Luc <i>Directeur général des Services</i>	EN VISIO
P	M. PROSPER Julien	EN VISIO
P	M. REUNAVOT Matthieu <i>Chargé de mission au SGAR Pays de la Loire</i>	EN VISIO
P	M. TORLASCO Emmanuel <i>Secrétaire général UNICEM Pays de la Loire</i>	EN VISIO